

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 25 septembre 2017

DELIBERATION n°2017-51

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'avis de la commission des moyens du 15 septembre 2017,

Point de l'ordre du jour :

3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 15 septembre 2017.

Exposé de la décision :

En plus de l'examen de la nouvelle procédure des contrats d'objectifs et de moyens et de la lettre de cadrage budgétaire 2018, points ne nécessitant pas d'approbation par le conseil d'administration, la commission des moyens a donné un avis sur les conditions générales de vente de la formation continue et sur des tarifs de diplômes.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation conditions générales de vente de la formation continue ;
- Approbation des tarifs du DIU pathologie des muqueuses buccales, du certificat d'aptitude à l'insertion universitaire, du DIU étudiants entrepreneurs (D2E) et du DU de droit français à Lodz (Pologne) ;
- Approbation des tarifs du CUEFEE pour les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

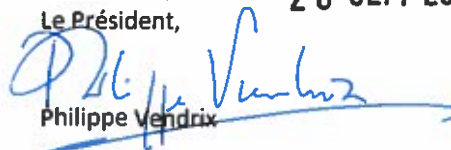
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- Compte rendu de la commission des moyens du 15 septembre 2017 ;
- Conditions générales de vente de la formation continue ;
- Tarifs du DIU pathologie des muqueuses buccales, du certificat d'aptitude à l'insertion universitaire, du DIU étudiants entrepreneurs (D2E), du DU de droit français à Lodz (Pologne) et du CUEFEE.

Fait à Tours, le
Le Président,

28 SEP. 2017



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 OCT. 2017

Transmise au recteur le :

02 OCT. 2017

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : Mesdames et Messieurs: Fabrice NORMAND, Patrick LAFFEZ, Hubert LARDY, Christine GEORGELIN, Marie-Laure GELY, Yves RAINGEAUD, Alexis CHOMMELOUX, Emmanuel NERON, Bruno BOISSAVIT, Sandrine DALLEY-CHOISY, Nathalie ALBERT-MORETTI, Jean-Paul CHEMLA, Francis BOURREAU, Nathalie LECLERC.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs : Corinne MANSON, Présidente, Eric-Alain ZOUKOUA, Vice –Président chargé des finances, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs: Christine POIRIER, François-Olivier TOUATI, Clovis TAUBER, Théodora BEJAU-ANGOULVANT, Monica ZAPATA, NICOLE BODET-CASSEREAU, Agent comptable, Alain BOTTON, DGS.

INVITES : -

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<u>Contrat d'objectifs et de moyens (C.O.M.)</u>	Présentation par la vice-présidente en charge des moyens de la nouvelle procédure des contrats d'objectifs et de moyens, pour les composantes, et symétriquement des projets de service, pour les services centraux et communs. Celle-ci s'appuie sur la projection de la version provisoire de la maquette des COM. (NB : Ce document est soumis pour avis à la commission car il ne fait pas l'objet d'une décision du Conseil d'administration).	La commission propose plusieurs modifications au document, qui seront retracés en vue de la discussion en Conseil des composantes le 18/9.
<u>Lettre de cadrage 2018</u>	Présentation par le vice- président chargé des finances de la lettre de cadrage pour le B I 2018, à partir de la projection de la version encore non définitive du document.(NB : Ce document est soumis pour avis à la commission car il ne fait pas l'objet d'une décision du Conseil d'administration).	Plusieurs demandes de précisions ; Une séance consacrée aux questions liées à la dévolution immobilière est programmée le 29/9.
<u>Questions diverses :</u>	<p><u>PJ1- Approbation des conditions générales de vente de la formation continue (modificatif) :</u> Cf. pièce jointes</p> <p><u>PJ 2-Modification de tarif sur diplômes existants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – D I U pathologie des muqueuses buccales – renouvellement du certificat d'aptitude à l'insertion universitaire – renouvellement du D I U étudiants entrepreneurs (D2E) – renouvellement du D U de droit français à Lodz 	<p>Approbation</p> <p>à l'unanimité.</p>

Prochaine réunion le 29 /9/2017

Note d'explications

Modifications du document de politique générale de tarification des actions de formation continue 2017-2018 et 2018-2019

Les tarifs de formation continue 2017-2018 ont été validés une première fois en Conseil d'Administration du 14 novembre 2016. Ils ont fait l'objet de 2 modifications validées en Conseil d'Administration du 03 avril 2017 et du 03 juillet 2017.

Les tarifs de formation continue 2018-2019 ont été validés une première fois en Conseil d'Administration du 03 juillet 2017. Ils sont désormais votés dès l'été de l'année précédente pour pouvoir éditer un catalogue de l'offre de formation continue de l'université selon le calendrier de construction des plans de formation des employeurs, c'est-à-dire par année civile. Le catalogue 2018 va ainsi pouvoir être édité en octobre 2017.

Cette nouvelle mise à jour est due à l'inclusion dans ce document de **Conditions Générales de Vente (CGV)**, qui doivent être votées en Conseil d'Administration. Elles ont été relues et approuvées par la Direction des Affaires Juridiques et par l'Agence Comptable. Ces CGV feront désormais partie intégrante des conventions et contrats de formation continue et des avenants. Les CGV feront l'objet de publicité sur les supports de communication présentant l'offre de formation continue de l'université de Tours (site web, catalogue, accord de prise en charge, devis ...).

Cette mise à jour est l'occasion d'inclure d'autres modifications mineures :

- **Correction d'une coquille** sur le tarif normal de l'Attestation "Echocardiographie" et l'**ajout d'un tarif** de Bilan de compétences auprès de Unifaf (OPCA de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale), tarif fixé par le financeur.

- **Modification du tarif 2018-2019 du D.I.U.** Pathologie de la muqueuse buccale de manière à harmoniser le tarif avec l'UPMC.

- Pour information, comme le prévoit l'article 1.4. "Application des tarifs de formations en intra ou réponse à AO ou en partenariat", la modification des termes de la **convention qui lie l'université de Tours à Pôle emploi** pour le financement de places en formation pour des demandeurs d'emploi. Les deux parties se sont mises d'accord pour **augmenter le nombre de places** (qui passent de 22 à 40) et d'élargir les formations éligibles en ouvrant à la 2e année de DUT, en contre partie d'une diminution de la prise en charge par Pôle emploi par inscription (qui passe de 4616€ à 3500€), ce qui entraîne une augmentation de l'enveloppe globale (qui passe d'un peu plus de 100k€ à 140k€). Cette augmentation est applicable pour 2017-2018, et ne présage en rien pour 2018-2019.

- Pour information, précision sur le montant de prise en charge de la **VAE pour les demandeurs d'emploi** par le conseil régional et Pôle emploi.

- Par ailleurs, et pour information, suite à la notification de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) du 21/07/2017, **le numéro de déclaration d'activité (NDA) actuellement utilisé par le SUFCO a désormais vocation à être utilisé par l'ensemble des services en charge de la formation continue au sein de l'université de Tours, et est rattaché au numéro SIRET du siège social de l'université. Les autres NDA vont tomber en caducité à l'automne, entraînant l'impossibilité d'établir des conventions de formation avec ces NDA.**

Les modifications apportées à ce qui a été voté en CA du 03 juillet 2017 sont identifiées en rouge.

Politique générale de tarification des actions de formation 2017-2018
 (formation continue, DU-DIU-AU)

Pour l'année 2017-2018, il n'est pas prévu de modification majeure des tarifs de l'année précédente, une grande refonte ayant été organisée en 2014, et une revalorisation de certains tarifs ayant eu lieu en 2015-2016 en concertation avec les responsables pédagogiques et les composantes.

La principale évolution est dans la présentation de ce document, qui se veut plus synthétique. Il inclut désormais également les droits spécifiques des DU (Diplôme d'Université) - DIU (Diplôme Inter-Universités) - AU (Attestation d'Université) en formation initiale.

Formation continue :

Les tarifs, ainsi que leurs modalités d'application et de calcul, concernent l'ensemble des composantes de l'établissement, à l'exclusion des IUT de Tours et de Blois.

Le tarif de chaque formation est indiqué dans le tableau synthétique ci-joint. Il est désigné par "**Tarif normal**". Lors de l'application de ce tarif, c'est une convention de formation qui est établie.

En application de l'article D714-62, pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle (financement des frais de formation ou maintien d'une rémunération, même partielle, pendant la formation ou déduction des frais de formation des frais professionnels), mais ayant tout de même une obligation de conventionnement avec l'université, il existe une exonération de ces frais de formation. Ces frais exonérés sont désignés "**Tarif réduit**". Lors de l'application de ce tarif, c'est un contrat de formation qui est établi.

Les modalités d'application de ces tarifs sont précisées ci-dessous.

Enfin, les stagiaires ayant des difficultés financières ont la possibilité de déposer un dossier de demande d'**Aide à l'Inscription**. Sur critères sociaux, une commission peut les exonérer de 60% du montant du tarif réduit (cf Bilan 2015-2016 ci-dessous).

Depuis 2015-2016, le montant des Droits d'inscription, définis par le Ministère de l'Education, ne sont plus ajoutés aux tarifs de formation continue. Désormais, les tarifs de formation continue excluent tous frais additionnels.

Les tarifs des formations en **groupe spécifique** (c-à-d des formations dont les recettes ET LES DEPENSES sont gérées par le service de formation continue) sont établis de manière à garantir l'équilibre financier de chaque formation. Pour chaque formation, un budget prévisionnel est établi par le service de formation continue 4 à 6 semaines avant le début de la formation, puis est soumis à l'approbation de l'UFR de rattachement qui autorise ainsi l'ouverture de l'action permettant l'édition des conventions et contrats de formation professionnelle continue. Il s'agit de formations accueillant exclusivement ou très majoritairement un public de formation continue : 6 Masters 2 (4 à l'IAE et 2 en Sciences de l'Education), 1 Licence 3 (en Socio), la majeure partie des DU-DIU-AU, mais aussi les 2 DAEU, 4 Masters en partenariat avec d'autres organismes de formation (M2 IFAC avec les Maisons Familiales Rurales, M2 Socio avec l'Institut du Travail Social et 2 M1 avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé) et les formations non certifiantes.

Les autres formations sont qualifiées de **formations en insertion**. Pour celles-ci, seules les recettes sont gérées par le service de formation continue qui retrocède l'intégralité de la recette à l'UFR. Comme pour les formations en groupe spécifique, il est déduit des recettes les forfaits-stagiaires pour le pilotage (définis par la Commission des moyens du 24 octobre 2014, et modifiés par le Conseil des Directeurs de Composantes du 02 novembre 2015) et le coût de l'antenne de formation continue gérant les formations de l'UFR (un forfait/stagiaire ou un % des recettes selon l'UFR, définis par elle-même). Les dépenses sont gérées par l'UFR de rattachement. Les formations en insertion sont soit les formations LMD destinées aux étudiants pour lesquelles les dépenses spécifiquement liées à l'accueil de stagiaires de formation continue se limitent à la gestion administrative de l'antenne de formation continue (cf ci-dessus), soit quelques DU-DIU-AU. Pour 2014-2015, le total des recettes de formation continue au titre des insertions s'élevait à plus de 350 000€ pour les formations LMD et à plus de 150 000€ pour les DU-DIU-AU. Sur ces recettes, le montant rétrocédé aux UFR s'élevait à plus de 300 000€ pour les formations LMD, et à plus de 100 000€ pour les DU-DIU-AU.

	Insertions en LMD	Groupes spécifiques (LMD et DU) + insertion en DU destinés aux étudiants	Partenariat (avec OF ou financeurs)	DAEU et formations non diplômantes	ré-inscription (pour valider les dernières UE non acquises lors de l'inscription précédente)	TOTAL	Recettes globales
2014-2015	157	625	219	360	70	1431	2 094 k€
2015-2016	166	672	110	536	96	1580	2 386 k€

bilan provisoire

Un bilan détaillé de l'activité de formation continue de l'année 2015-2016 a été proposé à toutes les composantes et présenté à celles qui le souhaitent, entre juillet et octobre 2016 (ASH, L&L, Médecine).

Formation initiale :

Les droits spécifiques des DU-DIU-AU en formation initiale ont été, pour certains, revus dans le cadre de la campagne de renouvellement de la CFVU du 02 mars 2017. Ils s'ajoutent aux droits d'inscription dont chaque étudiant doit s'acquitter (droit Licence pour les DU, droit Licence ou Master pour les DIU, de manière à harmoniser avec les autres universités. Le montant des droits est spécifié dans le dossier d'habilitation du DU-DIU-AU).

I. Application des tarifs de formation continue

Depuis plusieurs années, le **conseil régional** finance les frais de formation de demandeurs d'emploi (DE) inscrits à l'université: 61 DE pour un montant de **228 215€ en 2015-2016**. Il finance 3 000 places/an sur le département, tout organisme de formation confondu. Avec le plan 500 000, le nombre de places a légèrement augmenté cette année et est passé à 74. En 2015-2016, il n'y a pas eu assez de places en M2. Si le DE n'a pas d'indemnisation pendant la durée de la formation, l'inscription en formation continue lui permet de bénéficier de l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle).

Le montant du financement est décidé par la région, dans le cadre d'un appel d'offre. Ces montants sont indiqués dans les tableaux ci-après

Depuis 2012-2013, l'université de Tours et Pôle emploi ont négocié une convention prévoyant que ce dernier abonde le financement de la région ~~aux mêmes conditions tarifaires~~. En 2015-2016, cet abondement était de 100 000€. L'orientation vers l'un ou l'autre financeur est coordonnée avec Pôle emploi, pour toutes les composantes de l'établissement, dont les IUT. **En 2017-2018, cet abondement est passé à 140 000€, en contre partie d'une diminution du montant pris en charge par stagiaire et donc d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (cf page 5).**

1.1. Bilan des commissions d'Aide à l'Inscription pour les stagiaires de formation continue dont les DE, sur critères sociaux

En 2015-2016, sur les 24 dossiers qui ont été déposés, 16 ont bénéficiés d'une exonération de 60% appliquée sur les tarifs réduits, représentant eux-mêmes entre 20% et 50% des tarifs normaux, soit :

- recette prévisionnelle pour ces 24 dossiers au tarif normal : 88 710€

- recette prévisionnelle pour ces 24 dossiers au tarif réduit : 28 108€

- recette réelle pour ces 24 dossiers, après exonération : 17 230€, soit un effort de l'établissement vers ce public en situation difficile de plus de 10 800€ par rapport au tarif réduit, et de 71 480€ par rapport au tarif normal.

I.2. Application des tarifs pour les professionnels LIBERAUX dans toutes les composantes.

Dans le cas où le stagiaire est un professionnel de santé au sens du DPC(*) exerçant en libéral ou relève d'une profession libérale réglementée(**), et s'inscrit dans une formation dont l'un des pré-requis est d'exercer l'une des professions préalablement citées, le tarif réduit ne peut lui être appliqué.

(*) DPC (Développement Professionnel Continu) : Aide-soignant; Audioprothésiste; Cadre de santé et Directeur d'établissement; Chirurgien-dentiste; Diététicien; Ergothérapeute; Infirmier (DE); Infirmier anesthésiste (DE); Infirmier de bloc opératoire; Manipulateur d'électroradiologie médicale; Masseur-Kinésithérapeute; Médecin généraliste; Médecin spécialiste; Orthophoniste; Pharmacien; Préparateur en pharmacie; Psychomotricien; Sage-femme; Technicien de laboratoire
(**) Administrateur judiciaire; Agent général d'assurance; Architecte; Avocat; Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de Cassation; Avoué auprès des cours d'appel; Chiropracteur; Chirurgien-dentiste; Commissaire aux comptes; Commissaire-priseur; Conseil en investissements financiers; Conseil en propriété industrielle; Diététicien; Ergothérapeute; Expert agricole, foncier et expert forestier; Expert-comptable; Géomètre-expert; Greffier auprès des tribunaux de commerce; Huissier de justice; Infirmier libéral; Directeur de laboratoire d'analyses médicales; Mandataire judiciaire; Masseur-kinésithérapeute; Médecin; Notaire; Orthophoniste; Orthoptiste; Ostéopathe; Pédicure-podologue; Psychologue; Psychomotricien; Psychothérapeute; Sage-femme; Vétérinaire

I.3. Application des tarifs des formations destinées aux professionnels de santé, rattachées à l'UFR de Médecine

Dans le cas où le stagiaire est professionnel de santé au sens du DPC et qu'il s'inscrit à une formation réservée aux professionnels de santé, le tarif réduit peut lui être appliqué UNIQUEMENT s'il s'engage sur l'honneur à suivre cette formation hors de son temps de travail.

Commentaires :

Jusqu'en 2014-2015, il arrivait fréquemment que certains centres hospitaliers autorisaient, voire encourageaient, leurs agents (surtout des médecins) à suivre la formation sur leur temps de travail (hors Congé de Formation Professionnelle), et refusaient une prise en charge financière *a priori*, mais remboursaient *a posteriori* le stagiaire dans le but de réduire le montant de leur prise en charge.

Cette modalité a été expérimentée en 2015-2016 par l'UFR de Médecine. Vu les résultats positifs, elle est maintenue par l'UFR.

I.4. Application des tarifs de formations en intra (dont l'intra université) ou réponse à Appel d'Offres ou en partenariat avec un autre Organisme de Formation

Pour les **formations en intra** (formation demandée par un client unique pour plusieurs stagiaires, généralement formation réservée aux salariés de ce client. Ce terme s'oppose à formations en inter) ou les **formations en réponse à un Appel d'Offres** ou les **formations en partenariat avec un autre organisme de formation**, le tarif ne peut pas être voté en Commission des Moyens *a priori*, soit à cause d'une étape de négociation avec le client ou le partenaire, dans le respect des règles budgétaires universitaires, soit des délais de réponse très courts dans le cas d'un AO. Le Conseil d'Administration délègue au Président de l'université la signature de la proposition tarifaire.

L'ensemble de ces actions de formation sont listées 1 fois par an (Annexe 1 pour 2015-2016).

I.5. Application des tarifs de formation continue pour les AGENTS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Plusieurs cas doivent être distingués :

- Congé de Formation Professionnelle (CFP) de l'agent (2 à 5 agents / an) : aucune prise en charge des frais de formation par la DRH. En revanche, le tarif appliqué à l'agent indiqué dans le contrat de formation est le suivant : s'il s'agit d'une formation en groupe spécifique, 25% du tarif réduit ; s'il s'agit d'une formation en insertion (LMD), un montant unique correspondant à un coût forfaitaire administratif précisé dans la grille ci-jointe.
- inscription au DAEU : la DRH peut prendre en charge les frais de formation et l'inscription au CNED (environ 1 000€), après accord de la Commission formation. Le tarif indiqué dans la convention de formation avec la DRH est le tarif réduit et non le tarif normal. L'agent n'aura aucun frais de formation à sa charge. Le DAEU va être inscrit au Plan de formation de notre établissement.
- Inscription au module (cf § ci-dessous) : la DRH peut prendre en charge les frais de formation au tarif normal, après accord de la Commission formation. Elle pourra mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) de l'agent.

I.6. Application des tarifs du DAEU POUR UNE REMISE A NIVEAU

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU, un candidat souhaitant suivre les cours du DAEU pour une remise à niveau, alors qu'il a déjà le baccalauréat ou équivalent, pourra s'inscrire et passer les examens, mais l'université ne pourra pas lui remettre de diplôme, ni de relevé de notes. Le tarif appliqué est alors le même que pour les autres inscrits au DAEU.

I.7. Application des tarifs dans le cadre d'une PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

Dans le cas où le service de rattachement d'un agent dispensant une prestation d'enseignement pour le compte d'un autre organisme de formation continue professionnel souhaite confier au Service de Formation Continue la gestion administrative et financière des recettes générées par cette prestation d'enseignement, le montant de cette prestation est la somme du coût direct de l'enseignement défini par le service, dans le respect des règles budgétaires de l'université, et des forfaits décidés annuellement pour le pilotage et la gestion administrative de cette action.

II. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

II.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit. Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

II.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif défini ci-après. Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

II.3. Modalité de calcul des frais en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratif (cf grille ci-après).

II.4. Modalité de calcul des tarifs de formation continue d'une action dans le cadre d'un COLLOQUE

Sous réserve que les obligations d'une action de formation professionnelle soient bien respectées (description des objectifs pédagogiques, durée de la formation...), une convention de formation continue peut être établie pour le participant au colloque le demandant par le Service de formation continue. Le tarif mentionné dans cette convention est la somme du tarif normal du colloque + forfait pilotage de la FC défini annuellement + coût de l'antenne de formation continue dont relève le colloque.

Tarifs de formation continue des formations LMD et Titres d'Ingénieur

gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles ^(*)		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année ^(*) , Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion					
Dans le cadre d'un CFP (insertion)				300 €	

^(*) pour information, le Conseil régional finance 31 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 4 616 €/stagiaire, soit 143 096€/an. Pôle emploi vient en complément pour ~~22 places supplémentaires~~ 40 places supplémentaires (dont DUT2) pour un montant de 3500€/stagiaire, soit 140 000€ pour 2017-2018.

à titre d'exemple	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
Master Compétences Complémentaires en Informatique	448 h	5 260 €	11,74 €/h	1 810 €	4,04 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSSS	365 h	5 260 €	14,41 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	365 h	5 260 €	14,41 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	392 h	5 260 €	13,41 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,17 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,02 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	270 h	5 260 €	19,48 €/h	1 810 €	6,70 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	270 h	5 260 €	19,48 €/h	1 810 €	6,70 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74 €/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	363 h	7 500 €	20,66 €/h	5 200 €	14,33 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	410 h	7 700 €	18,78 €/h	5 200 €	12,68 €/h
Master 2 - Management Stratégique des Ressources Humaines et performance durable	378 h	8 000 €	21,16 €/h	5 500 €	14,55 €/h
Master 2 - Management des équipes, santé et qualité de vie au travail	377 h	7 500 €	19,89 €/h	5 200 €	13,79 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Licence - Sociologie, parcours spécifique	386 h	2 690 €	6,97 €/h	840 €	2,18 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en Formation (IFAC)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,33 €/h
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,33 €/h

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF REDUIT ⁽¹⁾	COUT HORAIRE REDUIT ⁽²⁾
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Toutes U.F.R					
Préparation aux concours du CAPES et de l'agrégation	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
Préparation de l'agrégation externe	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
U.F.R. Lettres & Langues					
DUFLE		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques					
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	300 h	1 300 €	4,33 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module					
- 1 module de 60h	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	60 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	150 h	530 €	3,90 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	180 h	530 €	3,60 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740€/stagiaire, soit 52 200€/an.					
CUEFFE					
DUEF (1 semestre)	240 h	2 000 €	8,33 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Case Management - DU	155 h	2 290 €	14,77 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	280 h	5 380 €	19,21 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	236 h	3 000 €	12,71 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	120 h	1 900 €	15,83 €/h	850 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	1250 h	2 000 €	1,60 €/h	820 €	0,66 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	112 h	1 900 €	16,96 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	116 h	1 550 €	13,36 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018-2019) - DU	116 h	1 550 €	13,36 €/h	800 €	6,90 €/h
Ecole Polytech de Tours EPU					
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine					
Capacités d'orthophonie	641 h	3 050 €	4,76 €/h	1 200 €	1,87 €/h
Capacités d'orthoptie		2 850 €		1 000 €	
Autres capacités en Médecine		1 010 €		740 €	
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2 - DIU	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	87 h	1 240 €	14,25 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles apparentés - DU	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coelochirurgie - Attestation d'université	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Coelochirurgie sur l'animal - DIU	76 h	1 730 €	22,76 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Coelochirurgie sur l'homme - DIU	76 h	1 730 €	22,76 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	40 h	1 130 €	28,25 €/h	760 €	19,00 €/h
		1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h

Échographie d'acquisition - DIU	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Evaluation économique en santé (EVECOS) - DIU	75 h	1 500 €	20,00 €/h	1 500 €	20,00 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (personnel Univ Tours, INRA Nouzilly et inc)	75 h	1 190 €	15,97 €/h	1 190 €	15,97 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (entreprises privées)	75 h	2 390 €	32,08 €/h	-	-
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (Autres universités et établissements publi)	75 h	1 490 €	20,00 €/h	-	-
Gynécologie obstétricale pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (nor	104 h	1 140 €	10,96 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	104 h	1 140 €	10,96 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	200 h	2 560 €	12,80 €/h	2 060 €	10,30 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet - DU	distantiel	950 €	-	680 €	-
Investigateur en recherche clinique - DIU	72 h	1 432 €	19,89 €/h	1 370 €	19,03 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	104 h	1 190 €	11,44 €/h	990 €	9,52 €/h
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	56 h	1 062 €	18,96 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine et réanimation néonatales sur 2 ans - DIU	80 h	1 280 €	14,75 €/h	1 120 €	11,38 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	108 h	3 680 €	34,07 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	73 h	1 200 €	16,44 €/h	1 200 €	16,44 €/h
Pédagogie médicale - DIU	85 h	850 €	10,00 €/h	600 €	7,06 €/h
Perfectionnement Anesthésie pédiatrique - DIU	112 h	1 090 €	9,73 €/h	890 €	7,95 €/h
Petit Appareillage et dispositifs maintien à domicile - DU	70 h	1 190 €	17,00 €/h	690 €	9,86 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	62 h	1 180 €	19,03 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	62 h	1 030 €	16,61 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales (à examiner en CFVU du 06/04/17)	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	298 h	8 070 €	27,08 €/h	8 070 €	27,08 €/h
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique - DIU	40 h	980 €	24,50 €/h	770 €	19,25 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	60 h	2 930 €	48,83 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	70 h	927 €	13,24 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)					
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	82 h	1 460 €	17,80 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques		DE ou Hors temps de travail			
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Homéopathie - DIU	112 h	2 100 €	18,75 €/h	1 500 €	13,39 €/h
Thérapeutique Homéopathique - DIU	107 h	2 100 €	19,63 €/h	1 500 €	14,02 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ					
Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)					
- en insertion				300 €	
- en groupe spécifique				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription					
Réinscription sans heure de formation ou montant minimum		270 €		270 €	

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- entreprise privée	21 h	900 €	42,86 €/h	-	-
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	-
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	-
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	-

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Maintien du dossier ouvert (1)		120 €	-	120 €	-
Si validation partielle					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

() pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700 € et 500 € respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900 €.*

BILAN DE COMPETENCES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT
Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément					
Tarif FAFSEA	24 h	1 370 €	57,08 €/h		
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif Uniformation	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif AFDAS	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif UNAGECIF	24 h	1 680 €	70,00 €/h		
Tarif UNIFAF	24 h	1 600 €	66,67 €/h		
Tarif VIVEA	24 h	1 700 €	70,83 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 098 €	45,75 €/h
Tarif agent de l'université de Tours	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

Annexe 1

FORMATIONS 2015-2016 EN INTRA OU DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES OU EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE OF

Situation décrite en Introduction de cet argumentaire (Politique tarifaire des groupes spécifiques), pour laquelle le tarif est présenté *a posteriori* et le Conseil d'Administration donne délégation au Président pour établir le tarif.

APPELS D'OFFRES					
Entité adjudicatrice dans le cadre d'un APPEL D'OFFRES	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Conseil régional	toutes	DAEU	2015-16	30 places en LP à 1 740€/ DE	52 200 €
Conseil régional	toutes	Licences Pro	2015-16	0 places en LP à 3 815€/ DE	0 €
Conseil régional	IUT	Licences Pro	2015-16	14 places en LP à 3 815€/ DE	53 410 €
Conseil régional	toutes	Masters 2	2015-16	17 places en M2 à 4 949€/ DE	84 133 €
Conseil régional	ASH	Pédagogie de l'alternance (161h sur 2 ans)	2015-18	24 places	65 080 €
Pôle emploi	toutes	Licence Pro	2015-16	1 place en LP à 3 815€/ DE	3 815 €
Pôle emploi	IUT	Licence Pro	2015-16	3 places en LP à 3 815€/ DE	11 445 €
Pôle emploi	toutes	Masters 2	2015-16	8 places en M2 à 4 949€/ DE	39 592 €

FORMATIONS EN INTRA					
Client dans le cadre d'une formation EN INTRA	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Maisons Familiales Rurales (MFR)	ASH	Master 2 IFAC sur 2 ans	2016-2018	300h de formation; entre 15 et 25 places	47 000€ jusqu'à 15 stag., puis 2 800€/ /stag. sup.
Préfecture 37	DESS	Sensibilisation des présidents d'association culturelles aux valeurs de la république	janv-16	30h de formation; entre 10 et 20 stagiaires	2 500 €
INRA (37)	DESS	Textes réglementaires Biosécurité et expérimentation animale	mai-15	7h de formation; 6 stagiaires max.	1 800 €
Ministère de la fonction publique ivoirienne	EPU	Accompagnement en plus du Master 2 Imagerie et physique nucléaire	sept-15	32h de formation; 4 stagiaires	5 200 €
ADAPEI (44)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	oct-15	14h de formation; 23 stagiaires	11 000 €
CAMPS Eclere (56)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	déc-15	14h de formation; 29 stagiaires	11 000 €
ADAPEI (44)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 21 stagiaires	11 000 €
CH La Rochelle (16)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 23 stagiaires	11 000 €
CRA Corsica (02)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 25 stagiaires	11 500 €
ADPEP (18)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	juin-16	14h de formation; 18 stagiaires	11 000 €
CH Valenciennes (59)		Développer la démarche participative pour améliorer la qualité de vie au travail des soignants		7h de formation; 15 stagiaires	6 000 €

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE					
Organisme de formation PARTENAIRE	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2013-2016	300h de formation; entre 15 et 20 places	43 608 €
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2014-2017	300h de formation; entre 15 et 20 places	44 252 €
Institut de Formation des Cadres de Santé (37) - CHRU Tours	ASH et Médecine	M1 PGS + M1 SEF + Diplôme Cadre de santé	2016-2018	612h de formation; env. 40 stagiaires	168 000€ jusqu'à 40 stag., puis 2 500€/ /stag. sup.
CHRU, ARS, Conseil régional	Médecine	Grade de Master Infirmières Anesthésistes (IADE)	2015-2016	les heures d'enseignement sont payées directement par l'EIA, pour 35 stagiaires	5 416 €
IRFSS	DESS	DU Médiation et gestion des conflits	2014-2015	168h de formation dispensées à part égale entre les 2 OF; jusqu'à 20 stagiaires 2015-2016 en cours de négociation	42 172€, dont 13 786€ versé à IRFSS

PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT POUR LE COMPTE D'UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION					
Prestation d'enseignement	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	2 sessions (janv et sept 2016)	16h de formation pour l'une et 10h pour l'autre; entre 10 et 20 stagiaires	2 016€ et 1 260€
INRAP (13)		Céramique médiévale		14h de formation; 12 stagiaires	2 200 €

FORMATIONS ADOSEES A UN COLLOQUE					
	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
	ASH	Ethique de l'accompagnement et agir coopératif	2015-2016	18h de colloque; 39 inscrits	11 700 €
	Médecine	FREE SURFER	2015-2016	14h de colloque; 2 inscrits	1 310 €
	Médecine	Pharmaco-métabolomique (éligible au DPC)	2015-2016	10,5h de colloque; 2 inscrits	500 €
	Médecine	Pathologie pédiatrique (éligible au DPC)	2015-2016	3,5h de colloque; 4 inscrits	1 000 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UNIVERSITE DE TOURS SERVICE DE FORMATION CONTINUE – CGV170706

1. Présentation

L'Université de Tours, représentée par son Service de Formation Continue (SFC), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Etain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'Université de Tours développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université de Tours et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire au plus tard le premier jour de la formation.

La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués par le SFC ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'Université de Tours selon les règles validées par le Conseil d'Administration.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par le SFC par l'envoi d'un courrier ou par mail. Le SFC doit être avisé des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

Le SFC adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L6353-3 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner au SFC, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, le cas échéant, de son cachet.

Le SFC adresse au Client ou à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en cas de subrogation, une facture par année civile *au prorata* des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client au SFC par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le client moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation le SFC facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. Le SFC se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation. Après le début de la formation, la convention ne peut être résiliée qu'en cas de force majeure dûment reconnu par l'université (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties). Dans ce cas le paiement est dû *au prorata temporis* des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, le SFC facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, le SFC laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord du SFC.

8. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'Université de Tours

L'Université de Tours se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Université de Tours, la facturation se fera *au prorata* des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'Université de Tours se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'émargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCA. Cette demande doit être effectuée AVANT le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCA doit être transmis au SFC. Si l'accord de subrogation de l'OPCA ne parvient pas au SFC dans le mois qui suit le début de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles : aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, le SFC peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent comptable de l'Université de Tours, le nouvel échéancier faisant l'objet d'un avenant.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par le SFC peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'Université de Tours.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité du SFC vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au SFC au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du SFC, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients et stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier, à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Etain 37020 Tours cedex1.

Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts par le SFC et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

16. Réclamations

Pour toute information, suggestion ou réclamation, merci de remplir le formulaire de réclamations disponible sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr ou d'écrire à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du plat d'Etain 37020 Tours cedex1.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'Université de Tours. Le SFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Université François Rabelais Tours – Service de Formation Continue

Enregistré sous le N°24 37 P 000 437

SIRET SS 193 708 005 00478 - SIRET Ets 193 708 005 00486

60 Rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1

Tel : 02 47 36 81 31 – formation-continue@univ-tours.fr

Politique générale de tarification des actions de formation 2018-2019
 (formation continue, DU-DIU-AU)

Pour l'année 2018-2019, il n'est pas prévu de modification majeure des tarifs de l'année précédente, une grande refonte ayant été organisée en 2014, et une revalorisation de certains tarifs ayant eu lieu en 2015-2016 en concertation avec les responsables pédagogiques et les composantes.

La présentation de ce document est identique à celle du document portant sur l'année 2017-2018. A partir de 2018, le catalogue de l'offre de formation continue de l'université couvre une année civile et non plus une année universitaire. C'est-à-dire, que l'édition 2018 présentera toutes les formations débutant entre janvier et décembre 2018, quelle que soit l'année universitaire concernée. C'est la raison pour laquelle, désormais, les tarifs d'une année universitaire sont votés dès l'été de l'année précédente.

Formation continue :

Les tarifs, ainsi que leurs modalités d'application et de calcul, concernent l'ensemble des composantes de l'établissement, **à l'exclusion des IUT de Tours et de Blois.**

Le tarif de chaque formation est indiqué dans le tableau synthétique ci-joint. Il est désigné par "**Tarif normal**". Lors de l'application de ce tarif, c'est une convention de formation qui est établie.

En application de l'article D714-62, pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle (financement des frais de formation ou maintien d'une rémunération, même partielle, pendant la formation ou déduction des frais de formation des frais professionnels), mais ayant tout de même une obligation de conventionnement avec l'université, il existe une exonération de ces frais de formation. Ces frais exonérés sont désignés "**Tarif réduit**". Lors de l'application de ce tarif, c'est un contrat de formation qui est établi.

Les modalités d'application de ces tarifs sont précisées ci-dessous.

Enfin, les stagiaires ayant des difficultés financières ont la possibilité de déposer un dossier de demande d'**Aide à l'Inscription**. Sur critères sociaux, une commission peut les exonérer de 60% du montant du tarif réduit (cf Bilan 2015-2016 ci-dessous).

Depuis 2015-2016, le montant des Droits d'inscription, définis par le Ministère de l'Education, ne sont plus ajoutés aux tarifs de formation continue. Désormais, les tarifs de formation continue excluent tous frais additionnels.

Les tarifs des formations en **groupe spécifique** (c-à-d des formations dont les recettes ET LES DEPENSES sont gérées par le service de formation continue) sont établis de manière à garantir l'équilibre financier de chaque formation. Pour chaque formation, un budget prévisionnel est établi par le service de formation continue 4 à 6 semaines avant le début de la formation, puis est soumis à l'approbation de l'UFR de rattachement qui autorise ainsi l'ouverture de l'action permettant l'édition des conventions et contrats de formation professionnelle continue. Il s'agit de formations accueillant exclusivement ou très majoritairement un public de formation continue : 6 Masters 2 (4 à l'IAE et 2 en Sciences de l'Education), 1 Licence 3 (en Socio), la majeure partie des DU-DIU-AU, mais aussi les 2 DAEU, 4 Masters en partenariat avec d'autres organismes de formation (M2 IFAC avec les Maisons Familiales Rurales, M2 Socio avec l'Institut du Travail Social et 2 M1 avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé) et les formations non certifiantes.

Les autres formations sont qualifiées de **formations en insertion**. Pour celles-ci, seules les recettes sont gérées par le service de formation continue qui rétrocède l'intégralité de la recette à l'UFR. Comme pour les formations en groupe spécifique, il est déduit des recettes les forfaits-stagiaires pour le pilotage (définis par la Commission des moyens du 24 octobre 2014, et modifiés par le Conseil des Directeurs de Composantes du 02 novembre 2015) et le coût de l'antenne de formation continue gérant les formations de l'UFR (un forfait/stagiaire ou un % des recettes selon l'UFR, définis par elle-même). Les dépenses sont gérées par l'UFR de rattachement. Les formations en insertion sont soit les formations LMD destinées aux étudiants pour lesquelles les dépenses spécifiquement liées à l'accueil de stagiaires de formation continue se limitent à la gestion administrative de l'antenne de formation continue (cf ci-dessus), soit quelques DU-DIU-AU. Pour 2014-2015, le total des recettes de formation continue au titre des insertions s'élevait à plus de 350 000€ pour les formations LMD et à plus de 150 000€ pour les DU-DIU-AU. Sur ces recettes, le montant rétrocédé aux UFR s'élevait à plus de 300 000€ pour les formations LMD, et à plus de 100 000€ pour les DU-DIU-AU.

	Insertions en LMD	Groupes spécifiques (LMD et DU) + insertion en DU destinés aux étudiants	Partenariat (avec OF ou financeurs)	DAEU et formations non diplômantes	ré-inscription (pour valider les dernières UE non acquises lors de l'inscription précédente)	TOTAL	Recettes globales
2014-2015	157	625	219	360	70	1431	2 094 k€
2015-2016	166	672	110	536	96	1580	2 386 k€

bilan provisoire

Un bilan détaillé de l'activité de formation continue de l'année 2015-2016 a été proposé à toutes les composantes et présenté à celles qui le souhaitent, entre juillet et octobre 2016 (ASH, L&L, Médecine).

Formation initiale :

Les droits spécifiques des DU-DIU-AU en formation initiale ont été, pour certains, revus dans le cadre de la campagne de renouvellement de la CFVU du 02 mars 2017. Ils s'ajoutent aux droits d'inscription dont chaque étudiant doit s'acquitter (droit Licence pour les DU, droit Licence ou Master pour les DIU, de manière à harmoniser avec les autres universités. Le montant des droits est spécifié dans le dossier d'habilitation du DU-DIU-AU).

I. Application des tarifs de formation continue

Depuis plusieurs années, le **conseil régional** finance les frais de formation de demandeurs d'emploi (DE) inscrits à l'université: 61 DE pour un montant de **228 215€ en 2015-2016**. Il finance 3 000 places/an sur le département, tout organisme de formation confondu. Avec le plan 500 000, le nombre de places a légèrement augmenté cette année et est passé à 74. En 2015-2016, il n'y a pas eu assez de places en M2. Si le DE n'a pas d'indemnisation pendant la durée de la formation, l'inscription en formation continue lui permet de bénéficier de l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle).

Le montant du financement est décidé par la région, dans le cadre d'un appel d'offre. Ces montants sont indiqués dans les tableaux ci-après

Depuis 2012-2013, l'université de Tours et Pôle emploi ont négocié une convention prévoyant que ce dernier abonde le financement de la région ~~aux mêmes conditions tarifaires~~. En 2015-2016, cet abondement était de 100 000€. L'orientation vers l'un ou l'autre financeur est coordonnée avec Pôle emploi, pour toutes les composantes de l'établissement, dont les IUT. **En 2017-2018, cet abondement est passé à 140 000€, en contre partie d'une diminution du montant pris en charge par stagiaire et donc d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (cf page 5).**

I.1. Bilan des commissions d'Aide à l'Inscription pour les stagiaires de formation continue (dont les DE) sur critères sociaux

En 2015-2016, sur les 24 dossiers qui ont été déposés, 16 ont bénéficiés d'une exonération de 60% appliquée sur les tarifs réduits, représentant eux-mêmes entre 20% et 50% des tarifs normaux, soit :

- recette prévisionnelle pour ces 24 dossiers au tarif normal : 88 710€
- recette prévisionnelle pour ces 24 dossiers au tarif réduit : 28 108€
- recette réelle pour ces 24 dossiers, après exonération : 17 230€, soit un effort de l'établissement vers ce public en situation difficile de plus de 10 800€ par rapport au tarif réduit, et de 71 480€ par rapport au tarif normal.

I.2. Application des tarifs pour les professionnels LIBERAUX dans toutes les composantes

Dans le cas où le stagiaire est un professionnel de santé au sens du DPC(*) exerçant en libéral ou relève d'une profession libérale réglementée(**), et s'inscrit dans une formation dont l'un des pré-requis est d'exercer l'une des professions préalablement citées, le tarif réduit ne peut lui être appliqué.

(*) DPC (Développement Professionnel Continue) : Aide-soignant; Audioprothésiste; Cadre de santé et Directeur d'établissement; Chirurgien-dentiste; Diététicien; Ergothérapeute; Infirmier (DE); Infirmier anesthésiste (DE); Infirmier de bloc opératoire; Manipulateur d'électroradiologie médicale; Masseur-Kinésithérapeute; Médecin généraliste; Médecin spécialiste; Orthophoniste; Pharmacien; Préparateur en pharmacie; Psychomotricien; Sage-femme; Technicien de laboratoire

(**) Administrateur judiciaire; Agent général d'assurance; Architecte; Avocat; Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de Cassation; Avoué auprès des cours d'appel; Chiropracteur; Chirurgien-dentiste; Commissaire aux comptes; Commissaire-priseur; Conseil en investissements financiers; Conseil en propriété industrielle; Diététicien; Ergothérapeute; Expert agricole, foncier et expert forestier; Expert-comptable; Géomètre-expert; Greffier auprès des tribunaux de commerce; Huissier de justice; Infirmier libéral; Directeur de laboratoire d'analyses médicales; Mandataire judiciaire; Masseur-kinésithérapeute; Médecin; Notaire; Orthophoniste; Orthoptiste; Ostéopathe; Pédicure-podologue; Psychologue; Psychomotricien; Psychothérapeute; Sage-femme; Vétérinaire

I.3. Application des tarifs des formations destinées aux professionnels de santé, rattachées à l'UFR de Médecine

Dans le cas où le stagiaire est professionnel de santé au sens du DPC et qu'il s'inscrit à une formation réservée aux professionnels de santé, le tarif réduit peut lui être appliqué UNIQUEMENT s'il s'engage sur l'honneur à suivre cette formation hors de son temps de travail.

Commentaires :

Jusqu'en 2014-2015, il arrivait fréquemment que certains centres hospitaliers autorisaient, voire encourageaient, leurs agents (surtout des médecins) à suivre la formation sur leur temps de travail (hors Congé de Formation Professionnelle), et refusaient une prise en charge financière *a priori*, mais remboursaient *a posteriori* le stagiaire dans le but de réduire le montant de leur prise en charge.

Cette modalité a été expérimentée en 2015-2016 par l'UFR de Médecine. Vu les résultats positifs, elle est maintenue par l'UFR.

I.4. Application des tarifs de formations en intra (dont l'intra université) ou réponse à Appel d'Offres ou en partenariat avec un autre Organisme de Formation

Pour les **formations en intra** (formation demandée par un client unique pour plusieurs stagiaires, généralement formation réservée aux salariés de ce client. Ce terme s'oppose à formations en inter) ou les **formations en réponse à un Appel d'Offres** ou les **formations en partenariat avec un autre organisme de formation**, le tarif ne peut pas être voté en Commission des Moyens *a priori*, soit à cause d'une étape de négociation avec le client ou le partenaire, dans le respect des règles budgétaires universitaires, soit des délais de réponse très courts dans le cas d'un AO. Le Conseil d'Administration délègue au Président de l'université la signature de la proposition tarifaire.

L'ensemble de ces actions de formation sont listées 1 fois par an (Annexe 1 pour 2015-2016).

I.5. Application des tarifs de formation continue pour les AGENTS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Plusieurs cas doivent être distingués :

- Congé de Formation Professionnelle (CFP) de l'agent (2 à 5 agents / an) : aucune prise en charge des frais de formation par la DRH. En revanche, le tarif appliqué à l'agent indiqué dans le contrat de formation est le suivant : s'il s'agit d'une formation en groupe spécifique, 25% du tarif réduit ; s'il s'agit d'une formation en insertion (LMD), un montant unique correspondant à un coût forfaitaire administratif précisé dans la grille ci-jointe.
- inscription au DAEU : la DRH peut prendre en charge les frais de formation et l'inscription au CNED (environ 1 000€), après accord de la Commission formation. Le tarif indiqué dans la convention de formation avec la DRH est le tarif réduit et non le tarif normal. L'agent n'aura aucun frais de formation à sa charge. Le DAEU va être inscrit au Plan de formation de notre établissement.
- Inscription au module (cf § ci-dessous) : la DRH peut prendre en charge les frais de formation au tarif normal, après accord de la Commission formation. Elle pourra mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) de l'agent.

I.5. Application des tarifs du DAEU POUR UNE REMISE A NIVEAU

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU, un candidat souhaitant suivre les cours du DAEU pour une remise à niveau, alors qu'il a déjà le baccalauréat ou équivalent, pourra s'inscrire et passer les examens, mais l'université ne pourra pas lui remettre de diplôme, ni de relevé de notes. Le tarif appliqué est alors le même que pour les autres inscrits au DAEU.

I.6. Application des tarifs dans le cadre d'une PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

Dans le cas où le service de rattachement d'un agent dispensant une prestation d'enseignement pour le compte d'un organisme de formation continue professionnel différent de l'université de Tours souhaite confier au Service de Formation Continue la gestion administrative et financière des recettes générées par cette prestation d'enseignement, le montant de cette prestation est la somme du coût direct de l'enseignement défini par le service, dans le respect des règles budgétaires de l'université, et des forfaits décidés annuellement pour le pilotage et la gestion administrative de cette action.

II. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

II.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit. Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

I.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif défini ci-après. Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

I.3. Modalité de calcul des frais en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratifs (cf grille ci-après).

I.4. Modalité de calcul des tarifs de formation continue d'une action dans le cadre d'un COLLOQUE

Sous réserve que les obligations d'une action de formation professionnelle soient bien respectées (description des objectifs pédagogiques, durée de la formation...), une convention de formation continue peut être établie pour le participant au colloque le demandant par le Service de formation continue. Le tarif mentionné dans cette convention est la somme du tarif normal du colloque + forfait pilotage de la FC défini annuellement + coût de l'antenne de formation continue dont relève le colloque.

Tarifs de formation continue des formations LMD et Titres d'Ingénieur

gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles ^(*)		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année ^(*) , Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion					
Dans le cadre d'un CFP (insertion)				300 €	

^(*) pour information, le Conseil régional finance 31 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 4 616€/stagiaire, soit 143 096€/an. Pôle emploi vient en complément pour ~~22 places supplémentaires~~ 40 places supplémentaires (dont DUT2) pour un montant de 3500€/stagiaire, soit 140 000€ pour 2017-2018.

à titre d'exemple	NB D'HEURES	TARIF	COUT	TARIF	COUT
Master Compétences Complémentaires en Informatique	448 h	5 260 €	11,74 €/h	1 810 €	4,04 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSSS	365 h	5 260 €	14,41 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	365 h	5 260 €	14,41 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	392 h	5 260 €	13,41 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,17 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,02 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	270 h	5 260 €	19,48 €/h	1 810 €	6,70 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	270 h	5 260 €	19,48 €/h	1 810 €	6,70 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74€/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	363 h	7 500 €	20,66 €/h	5 200 €	14,33 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	410 h	7 700 €	18,78 €/h	5 200 €	12,68 €/h
Master 2 - Management Stratégique des Ressources Humaines et performance durable	378 h	8 000 €	21,16 €/h	5 500 €	14,55 €/h
Master 2 - Management des équipes, santé et qualité de vie au travail	377 h	7 500 €	19,89 €/h	5 200 €	13,79 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Licence - Sociologie, parcours spécifique	386 h	2 690 €	6,97 €/h	840 €	2,18 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,33 €/h
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,33 €/h

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF REDUIT ⁽¹⁾	COUT HORAIRE REDUIT ⁽²⁾
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Toutes U.F.R					
Préparation aux concours du CAPES	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
Préparation de l'agrégation externe	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
U.F.R. Lettres & Langues					
DUFLE		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques					
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	300 h	1 300 €	4,33 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module					
- 1 module de 60h	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	60 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	150 h	530 €	3,90 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	180 h	530 €	3,60 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740€/stagiaire, soit 52 200€/an.					
CUEFFE					
DUEF (1 semestre)	240 h	2 000 €	8,33 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Case Management - DU	155 h	2 290 €	14,77 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	280 h	5 380 €	19,21 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	236 h	3 000 €	12,71 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	120 h	1 900 €	15,83 €/h	850 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	1250 h	2 000 €	1,60 €/h	820 €	0,66 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	112 h	1 900 €	16,96 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	116 h	1 550 €	13,36 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018-2019) - DU	116 h	1 550 €	13,36 €/h	800 €	6,90 €/h
Ecole Polytech de Tours EPU					
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine					
Capacités d'orthophonie	641 h	3 050 €	4,76 €/h	1 200 €	1,87 €/h
Capacités d'orthoptie		2 850 €		1 000 €	
Autres capacités en Médecine		1 010 €		740 €	
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	87 h	1 240 €	14,25 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles apparentés - DU	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coeliochirurgie - Attestation d'université	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Coeliochirurgie sur l'animal - DIU	76 h	1 730 €	22,76 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Coeliochirurgie sur l'homme - DIU	76 h	1 730 €	22,76 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	40 h	1 130 €	28,25 €/h	760 €	19,00 €/h
		1 030 €	25,75 €/h		

Échographie d'acquisition - DIU	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Evaluation économique en santé (EVECOS) - DIU	75 h	1 500 €	20,00 €/h	1 500 €	20,00 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (personnel Univ Tours, INRA Nouzilly et inc	75 h	1 190 €	15,97 €/h	1 190 €	15,97 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (entreprises privées)	75 h	2 390 €	32,08 €/h	-	-
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (Autres universités et établissements publi	75 h	1 490 €	20,00 €/h	-	-
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non	104 h	1 140 €	10,96 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	104 h	1 140 €	10,96 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	200 h	2 560 €	12,80 €/h	2 060 €	10,30 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet - DU	distantiel	950 €	-	680 €	-
Investigateur en recherche clinique - DIU	72 h	1 432 €	19,89 €/h	1 370 €	19,03 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	104 h	1 190 €	11,44 €/h	990 €	9,52 €/h
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	56 h	1 062 €	18,96 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine et réanimation néonatales sur 2 ans - DIU	80 h	1 280 €	14,75 €/h	1 120 €	11,38 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	108 h	3 680 €	34,07 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	73 h	1 200 €	16,44 €/h	-	-
		1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	85 h		0,00 €/h	600 €	7,06 €/h
Perfectionnement Anesthésie pédiatrique - DIU	112 h	1 090 €	9,73 €/h	890 €	7,95 €/h
Petit Appareillage et dispositifs maintien à domicile - DU	70 h	1 190 €	17,00 €/h	690 €	9,86 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	62 h	1 180 €	19,03 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	62 h	1 030 €	16,61 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales (à examiner en CFVU du 06/04/17)	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	298 h	8 070 €	27,08 €/h	8 070 €	27,08 €/h
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique - DIU	40 h	980 €	24,50 €/h	770 €	19,25 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	60 h	2 930 €	48,83 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	70 h	927 €	13,24 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	82 h	1 460 €	17,80 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques				DE ou Hors temps de travail	
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Homéopathie - DIU	112 h	2 100 €	18,75 €/h	1 500 €	13,39 €/h
Thérapeutique Homéopathique - DIU	107 h	2 100 €	19,63 €/h	1 500 €	14,02 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ					
Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)					
- en insertion				300 €	
- en groupe spécifique				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription					
Réinscription sans heure de formation ou montant minimum		270 €		270 €	

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- entreprise privée	21 h	900 €	42,86 €/h	-	-
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	-
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	-
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	-

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Maintien du dossier ouvert (1)		120 €	-	120 €	-
Si validation partielle			-		-
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

(*) pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT
Tarif FAFSEA	24 h	1 370 €	57,08 €/h		
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif Uniformation	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif AFDAS	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif UNAGECIF	24 h	1 680 €	70,00 €/h		
Tarif UNIFAF	24 h	1 600 €	66,67 €/h		
Tarif VIVEA	24 h	1 700 €	70,83 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 098 €	45,75 €/h
Tarif agent de l'université de Tours	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

Annexe 1

FORMATIONS 2015-2016 EN INTRA OU DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES OU EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE OF

Situation décrite en Introduction de cet argumentaire (Politique tarifaire des groupes spécifiques), pour laquelle le tarif est présenté *a posteriori* et le Conseil d'Administration donne délégation au Président pour établir le tarif.

APPELS D'OFFRES					
Entité adjudicatrice dans le cadre d'un APPEL D'OFFRES	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Conseil régional	toutes	DAEU	2015-16	30 places en LP à 1 740€/ DE	52 200 €
Conseil régional	toutes	Licences Pro	2015-16	0 places en LP à 3 815€/ DE	0 €
Conseil régional	IUT	Licences Pro	2015-16	14 places en LP à 3 815€/ DE	53 410 €
Conseil régional	toutes	Masters 2	2015-16	17 places en M2 à 4 949€/ DE	84 133 €
Conseil régional	ASH	Pédagogie de l'alternance (161h sur 2 ans)	2015-18	24 places	65 080 €
Pôle emploi	toutes	Licence Pro	2015-16	1 place en LP à 3 815€/ DE	3 815 €
Pôle emploi	IUT	Licence Pro	2015-16	3 places en LP à 3 815€/ DE	11 445 €
Pôle emploi	toutes	Masters 2	2015-16	8 places en M2 à 4 949€/ DE	39 592 €

FORMATIONS EN INTRA					
Client dans le cadre d'une formation EN INTRA	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Maisons Familiales Rurales (MFR)	ASH	Master 2 IFAC sur 2 ans	2016-2018	300h de formation; entre 15 et 25 places	47 000€ jusqu'à 15 stag., puis 2 800€ /stag. sup.
Préfecture 37	DESS	Sensibilisation des présidents d'association culturelles aux valeurs de la république	janv-16	30h de formation; entre 10 et 20 stagiaires	2 500 €
INRA (37)	DESS	Textes réglementaires Biosécurité et expérimentation animale	mai-15	7h de formation; 6 stagiaires max.	1 800 €
Ministère de la fonction publique ivoirienne	EPU	Accompagnement en plus du Master 2 Imagerie et physique nucléaire	sept-15	32h de formation; 4 stagiaires	5 200 €
ADAPEI (44)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	oct-15	14h de formation; 23 stagiaires	11 000 €
CAMPS Eclaire (56)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	déc-15	14h de formation; 29 stagiaires	11 000 €
ADAPEI (44)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 21 stagiaires	11 000 €
CH La Rochelle (16)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 23 stagiaires	11 000 €
CRA Corsica (02)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	févr-16	14h de formation; 25 stagiaires	11 500 €
ADPEP (18)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement (TED)	juin-16	14h de formation; 18 stagiaires	11 000 €
CH Valenciennes (59)		Développer la démarche participative pour améliorer la qualité de vie au travail des soignants		7h de formation; 15 stagiaires	6 000 €

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE					
Organisme de formation PARTENAIRE	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2013-2016	300h de formation; entre 15 et 20 places	43 608 €
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2014-2017	300h de formation; entre 15 et 20 places	44 252 €
Institut de Formation des Cadres de Santé (37) - CHRU Tours	ASH et Médecine	M1 PGS + M1 SEF + Diplôme Cadre de santé	2016-2018	612h de formation; env. 40 stagiaires	168 000€ jusqu'à 40 stag., puis 2 500€ /stag. sup.
CHRU, ARS, Conseil régional	Médecine	Grade de Master Infirmières Anesthésistes (IADE)	2015-2016	les heures d'enseignement sont payées directement par l'EIA, pour 35 stagiaires	5 416 €
IRFSS	DESS	DU Médiation et gestion des conflits	2014-2015	168h de formation dispensées à part égale entre les 2 OF; jusqu'à 20 stagiaires 2015-2016 en cours de négociation	42 172€, dont 13 786€ versé à IRFSS

PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT POUR LE COMPTE D'UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION					
Prestation d'enseignement	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	2 sessions (janv et sept 2016)	16h de formation pour l'une et 10h pour l'autre; entre 10 et 20 stagiaires	2 016€ et 1 260€
INRAP (13)		Céramique médiévale		14h de formation; 12 stagiaires	2 200 €

FORMATIONS ADOSEES A UN COLLOQUE					
	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
	ASH	Ethique de l'accompagnement et agir coopératif	2015-2016	18h de colloque; 39 inscrits	11 700 €
	Médecine	FREE SURFER	2015-2016	14h de colloque; 2 inscrits	1 310 €
	Médecine	Pharmaco-métabolomique (éligible au DPC)	2015-2016	10,5h de colloque; 2 inscrits	500 €
	Médecine	Pathologie pédiatrique (éligible au DPC)	2015-2016	3,5h de colloque; 4 inscrits	1 000 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UNIVERSITE DE TOURS - FORMATION CONTINUE

1. Présentation

L'Université de Tours, représentée par son Service de Formation Continue (SFC), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Etain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'Université de Tours développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université de Tours et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire au plus tard le premier jour de la formation.

La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués par le SFC ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'Université de Tours selon les règles validées par le Conseil d'Administration.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par le SFC par l'envoi d'un courrier ou par mail. Le SFC doit être avisé des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

Le SFC adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L6353-3 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner au SFC, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, le cas échéant, de son cachet.

Le SFC adresse au Client ou à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en cas de subrogation, une facture par année civile *au prorata* des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client au SFC par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le Client moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation, le SFC facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. Le SFC se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation. Après le début de la formation, la convention ne peut être résiliée qu'en cas de force majeure dûment reconnue par l'université (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties). Dans ce cas, le paiement est dû *au prorata temporis* des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, le SFC facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, le SFC laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord du SFC.

8. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'Université de Tours

L'Université de Tours se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le Client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le Client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Université de Tours, la facturation se fera *au prorata* des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'Université de Tours se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'émargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCA. Cette demande doit être effectuée AVANT le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCA doit être transmis au SFC. Si l'accord de subrogation de l'OPCA ne parvient pas au SFC dans le mois qui suit le début de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles : aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, le SFC peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent comptable de l'Université de Tours, le nouvel échéancier faisant l'objet d'un avenant.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par le SFC peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaillance de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'Université de Tours.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité du SFC vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au SFC au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du SFC, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Clients et stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier, à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Etain 37020 Tours cedex1.

Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts par le SFC et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

16. Réclamations

Pour toute information, suggestion ou réclamation, merci de remplir le formulaire de réclamations disponible sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr ou d'écrire à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du plat d'Etain 37020 Tours cedex1.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'Université de Tours. Le SFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Université de Tours – Service de Formation Continue

Enregistré sous le N°24 37 P 000 437 – SIRET SS 193 708 005 00478

SIRET Etbtp 193 708 005 00486

60 Rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1

Tel : 02 47 36 81 31 – formation-continue@univ-tours.fr

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

PATHOLOGIE DE LA MUQUEUSE BUCCALE

Composante de rattachement : UFR Médecine

Composante ou Université associée : PARIS VI (UNIVERSITE PIERRE et MARIE CURIE) UFR Médecine

Observations :

Renouvellement du DIU mais sur un an (il se faisait sur 2 ans auparavant) et ouvert à tous médecins (et non réservé aux dermatologues, stomatologues) et aux chirurgiens-dentistes

Avis du Conseil d'UFR	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 06/02/2017
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 02/03/2017
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 24/03/2017
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 03/04/2017

**Enseignant(s)
responsable(s)**

Nom : Loïc VAILLANT

Statut : PU-PH

UFR de rattachement : Médecine

Téléphone 02 47 47 90 80

Mail : loic.vaillant@univ-tours.fr

Nom : Dominique GOGA

Statut : PU-PH

UFR de rattachement : Médecine

Téléphone 02 47 47 90 80

Mail : dominique.goga@univ-tours.frn

**Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

**Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : ~~1200 euros~~ **460 euros**

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : 1 200 euros (dont droit de base en vigueur)

Stagiaire non financé : 1 200 euros (dont droit de base en vigueur)

Objectifs	Dispenser un enseignement à tous les médecins (notamment aux stomatologistes, dermatologistes, ORL) et chirurgiens-dentistes intéressés par cet aspect particulier de leur discipline respective, dans le but d'approfondir des connaissances permettant de mieux appréhender la pathologie de la muqueuse buccale, au plan diagnostique et thérapeutique. Une attention particulière est portée sur les aspects pratiques de la démarche diagnostique et de la conduite des traitements.
Originalité	Pathologie, au carrefour de nombreuses disciplines, elle est peu enseignée en formation initiale. Pourtant elle est fréquente (ex : aphtes, maladies virales, leucoplasies...) et le dépistage des lésions précancéreuses buccales est un enjeu de santé publique, compte tenu de la fréquence des cancers buccaux en France. Il n'y a qu'un seul autre DU de Pathologie de la muqueuse buccale en France.
Capacité d'accueil	10 participants par université
Conditions d'inscription	Docteur en médecine, Docteur en chirurgie dentaire. Les titulaires d'un diplôme étranger permettant d'exercer la médecine ou l'odontologie dans leur pays. Les internes de spécialité (DES ou DESC) ayant validé les deux premiers semestres. La délivrance du diplôme est subordonnée à l'obtention du diplôme de docteur en médecine (qualification en médecine générale ou en spécialité). Les internes en odontologie. La délivrance du diplôme est subordonnée à l'obtention du diplôme de docteur en chirurgie dentaire.
Durée totale de la formation	CM : 40 heures 1 an <input checked="" type="checkbox"/> TD : 33 heures TP : 2 ans <input type="checkbox"/>
	Stage <input type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Mémoire <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> <small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small> Stage : Durée Pratique professionnelle : 30 demi-journées de 4h (soit 120h)
	Total heures : (TD+CM+TP+Pratique) : 193h

Observations particulières :

Modalités de contrôle des connaissances :

Note > 10 pour :
Examen écrit pour l'ensemble des UE 1 à 3 :
Examen écrit pour UE 4

UE 4	Ana path lecture de lames Microscopie electronique La photographie buccale Lecture critique d article Cas clinique iconographiques	1			33		ET ECRIT <i>reconnaissance de diapos</i>		ET ECRIT <i>reconnaissance de diapos</i>	
Total 73h/étudiant (CM+TD+TP)				40	33					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS


Intitulé : Pathologie de la Muqueuse Buccale

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)
VAILLANT Loïc	PU-PH Dermatologie Trousseau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
HÜTTENBERGER Brigitte	PH Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie Trousseau
SAMIMI Mahtab	MCU-PH Dermatologie Trousseau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
BLANCHARD Emmanuelle	MCU-PH Biologie cellulaire - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
CHANDENIER Jacques	MCU-PH Parasitologie - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
DE MURET Anne	PH Anatomopathologie Trousseau
GRUEL Yves	PU-PH Hématologie Trousseau- Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
GAILLIARD Gérard	PH Psychiatrie Trousseau
GOGA Dominique	PU-PH Chirurgie Maxillo-Faciale Trousseau - Faculté de Médecine Tours - Université François Rabelais
GOUDEAU Alain	PU-PH Virologie Bretonneau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
MAILLOT François	PU-PH Médecine Bretonneau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
MARUANI Annabelle	PU-PH Dermatologie Trousseau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
QUENTIN Roland	PU-PH Bactériologie Trousseau - Faculté de Médecine Tours Université François Rabelais
SURY Florent	PH Chirurgie Maxillo-Faciale Trousseau

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine	Début	00/01/1900
Type de formation	DIU	Fin	00/01/1900
Intitulé	Pathologie de la muqueuse buccale		
Responsable pédagogique	VAILLANT Loïc		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
	Droit de base		- €
	Droit spécifique	0	- €
			- €
	Total recettes prévisionnelles		- €
	Total recettes droits spécifiques		- €
Dépenses prévisionnelles			
Le droit spécifique doit couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles.			
1- Rémunérations			
	Statut	Heures / Eq TD	Taux
	Enseignants titulaires	0 h	42,96 €
	Enseignants vacataires	0 h	51,35 €
	Non enseignants		15,17 €
	Total rémunérations		- €
2- Autres frais directs			
	Total autres frais directs		- €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
	Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%
			- €
	Composante	recettes prévisionnelles - 21% du prélèvement de l'université	22%
			- €
	Total pilotage et gestion FI		- €
	Total dépenses prévisionnelles		- €
	Total recettes droits spécifiques		- €

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	Médecine	Début	nov.-17
Type de formation	DIU	Fin	juin-18
Intitulé	Pathologie de la muqueuse buccale		
Responsable pédagogique	VAILLANT Loïc		
Recettes prévisionnelles			
		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	1 200,00 €	4	4 800 €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		4	4 800 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	10 h	51,35 €	514 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €
Total rémunérations			769 €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			1 630 €
3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action			
		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	1 320 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	720 €
Total pilotage et gestion FC			2 040 €
Total dépenses prévisionnelles			4 439 €
Fait à Tours, le 08/02/2017			
La Directrice de la Formation Continue			
			
Mme Christelle Pragnon			

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	
-----------------	--

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	
--	--

Droit spécifique	
-------------------------	--

Total	
--------------	--

Répartition	
--------------------	--

UFR	
------------	--

Université <i>(droit de base + 21% du total)</i>	
--	--

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

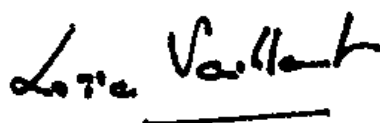
BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	3 (2 FC)	2	non ouvert
% de réussite	100 %	100%	///
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)	32h théorique 80h clinique et 33h TP/TD	32h théorique 80h clinique 33h TP/TD	
Montant du budget pédagogique (dépenses)	524.76 €	627.66 €	
Montant des droits d'inscriptions (recettes)	1 596.20 €	1 598.20 €	
Coût total de la formation (reliquat)	1 071.44 €	970.54 €	

Fait à Tour, le 20/12/16.

Signature du/des Responsable (s) :

Pr. Loïc VAILLANT



Loïc Vaillant

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

Certificat d'aptitude à l'insertion universitaire

Composante de rattachement : UFR droit, économie et sciences sociales

Composante ou Université associée :

Observations :

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom : JUREDIEU Franck

Statut : MCF

UFR de rattachement

Téléphone : 0687057180

UFR DESS

Mail : franck.juredieu@univ-tours.fr

Nom :

Statut :

UFR de rattachement

Téléphone
Mail :

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : 1850 euros

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé :euros

Stagiaire non financé :euros

Objectifs	Le CU d'aptitude à l'insertion en L1 est un parcours de formation pour étudiants étrangers titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (équivalent au baccalauréat) et désirant intégrer une première année de licence dans l'UFR DESS. Ces étudiants sont par ailleurs généralement inscrits au CUEFFE dans le cadre d'une formation au français.
Originalité	<p>Cette formation vise à mieux préparer l'insertion à l'UFRT d'étudiants venant souvent de pays aux pratiques scolaires très différentes de celles existant en France. Couplée à des cours linguistiques (préparation du niveau de français B2 minimum), cette formation doit favoriser la réussite des étudiants étrangers.</p> <p>La formation se déroule en deux temps. Pendant qu'ils reçoivent une formation de français au CUEFFE au second semestre, les étudiants inscrits suivent une demi-journée de cours d'introduction à l'économie, au droit et à la vie politique. Après avoir acquis un niveau de français suffisant, c'est-à-dire à compter de la fin second semestre, les étudiants reçoivent une formation intensive en droit et en économie (100h).</p>
Capacité d'accueil	20 étudiants maximum
Conditions d'inscription	L'inscription à ce certificat est ouverte à tous les étudiants régulièrement inscrits au CUEFFE dans le programme « DUEF B2 et DUEF C1 mention insertion universitaire. Les étudiants non-inscrits au CUEFFE peuvent également intégrer la formation sur dossier.
Durée totale de la formation	<p>CM : 126 H 1 an <input type="checkbox"/></p> <p>TP :</p> <p>TD : 10 H 2 ans <input type="checkbox"/></p> <p>Stage <input type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p><small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small></p> <p>Durée du stage : Durée Pratique professionnelle :</p> <p>Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 136 H</p>

Observations particulières

Cette demande de renouvellement s'accompagne d'une modification de la maquette. Afin d'équilibrer la proportion de droit et d'économie dans le diplôme et ainsi favoriser la réussite des futurs étudiants économistes en L1, un cours d'introduction à la macro-économie et micro-économie figure désormais dans le diplôme (20h). En conséquence, les cours de droit privé et droit public seront de 20h au lieu de 30h actuellement.

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Certificat d'aptitude à l'insertion universitaire

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)
Assia BOUTALEB, professeur des universités, Science politique (CNU 04)	assia.boutaleb@univ-tours.fr
Béatrice GALENNE, professeur agrégé, Economie	béatrice.galenne@free.fr
Marie-Laure GELY, MCF, Droit public (CNU 02)	marie-laure.gely@univ-tours.fr
Franck JUREDIEU, MCF, Droit privé (CNU 01)	franck.juredieu@univ-tours.fr
Saadia EL MOUJAHED, professionnel extérieur	saadiaelmoujahed@gmail.com
Pierre MOUZET, MCF, Droit public (CNU 02)	pierre.mouzet@univ-tours.fr

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Initiale

UFR de rattachement	Droit Economie Sciences Sociales (M)	Début	00/01/1900
Type de formation	DU	Fin	00/01/1900
Intitulé	Certification d'insertion en Droit		
Responsable pédagogique	Franck Juredieu		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10 €	10	1 891 €
Droit spécifique*	1 660,90 €	10	16 609 €
		10	18 500 €
Total recettes prévisionnelles			18 500 €
* en cas d'effectif supérieur à 15 étudiants, le droit spécifique passe à 1500 €			
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	204 h	42,96 €	8 764 €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			8 764 €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			4 926 €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	3 885 €
DRI		5%	925 €
Total pilotage et gestion FI			4 810 €
Total dépenses prévisionnelles			18 500 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement

Début 00/01/1900

Type de formation

Fin 00/01/1900

Intitulé

Responsable pédagogique

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		0	- €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
Total rémunérations			- €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs - €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	#N/A	#N/A
Total pilotage et gestion FC			#N/A
Total dépenses prévisionnelles			#N/A

Fait à Tours, le
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	10
-----------------	-----------

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	1891
--	-------------

Droit spécifique	16609
-------------------------	--------------

Total	18500
--------------	--------------

Répartition	
--------------------	--

UFR	13690
------------	--------------

Université <i>(droit de base + 21% du total) + DRI</i>	4810
--	-------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits		8	13
% de réussite		4 (50%)	8 (62%)
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)		156	136
Montant du budget pédagogique (dépenses)		500	2500
Montant des droits d'inscriptions (recettes)		14.464,50	23.515,20
Coût total de la formation		15.362,64	16.074,00

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT **X**

INTITULE DU DIPLOME

DIPLOME D'ETABLISSEMENT D'ETUDIANT ENTREPRENEUR (D2E)

Composante de rattachement : UFR de DROIT, D'ECONOMIE ET DES SCIENCES SOCIALES

Composante ou Université associée : UFR de DROIT d'ECONOMIE ET DES SC. SOCIALES (IAE DE

Observations :

Le pilotage institutionnel du diplôme est assuré par la COMUE

D'autres sites, membres du PEPITE CENTRE VAL DE LOIRE dispenseront la même formation

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s) responsable(s)	Nom : CALME Isabelle	Statut : MCF CNU 06
	UFR de rattachement Droit, Economie et sciences sociales	Téléphone : 02 4736 11 42 Mail : isabelle.calme@univ-tours.fr
	Nom :	Statut :
	UFR de rattachement	Téléphone Mail :

Niveau minimum de recrutement (Niveau d'entrée)	Inférieur au bac <input type="checkbox"/>	Bac+1 <input checked="" type="checkbox"/>	Bac+2 <input type="checkbox"/>
	Bac+3 <input type="checkbox"/>	Bac+ 4 <input type="checkbox"/>	Bac+5 <input type="checkbox"/>

Niveau de sortie (ne peut être supérieur au niveau d'entrée)	Inférieur au bac <input type="checkbox"/>	Bac+1 <input checked="" type="checkbox"/>	Bac+2 <input type="checkbox"/>
	Bac+3 <input type="checkbox"/>	Bac+ 4 <input type="checkbox"/>	Bac+5 <input type="checkbox"/>

Public concerné	Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/>	Formation continue <input checked="" type="checkbox"/>	Poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/>
		Gestion UFR <input type="checkbox"/>	Gestion FC <input type="checkbox"/>

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : × Licence Master
- droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : euros

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé :1750 euros

Stagiaire non financé : 500 euros

Objectifs

La création du D2E s'inscrit dans le cadre national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat et de la circulaire ministérielle du 21 mai 2014 sur le statut Etudiant Entrepreneur et la charte nationale du Diplôme Etudiant Entrepreneur (**annexe 1**).

Le D2E s'adresse en priorité aux étudiants et jeunes diplômés de moins de 28 ans ayant obtenu le statut d'étudiant entrepreneur auprès du comité d'engagement du PEPITE CENTRE (**annexe 2**). **Il peut toutefois s'adresser à des jeunes diplômés âgés de plus de 28 ans au regard de leur parcours et de leur projet de création et au titre de la formation tout au long de la vie.**

L'objectif du D2E consiste à fournir un cadre administratif et apporter un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant entrepreneur.

Le D2E et le statut étudiant entrepreneur apportent :

- un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur,
- la possibilité pour l'étudiant en formation dans un diplôme national de substituer son projet au stage normalement prévu, sous réserve de l'accord du responsable de formation. Un contrat d'engagement peut être signé à cet effet. L'étudiant entrepreneur peut toutefois si son projet l'exige effectuer un stage dans le cadre du diplôme.
- la possibilité de transformer l'acquisition du D2E en ECTS dans le diplôme national où est inscrit l'étudiant (notamment validation du stage sous réserve de validation par l'établissement)
- un double accompagnement enseignant + professionnel,
- l'accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par le PEPITE
- l'accès au réseau des partenaires régionaux du PEPITE de l'accompagnement et du financement de la création et de la reprise d'entreprise
- La possibilité de participer aux différentes actions menées au sein de PEPITE Centre Val de Loire (cf. annexe 3)
- Accès à plusieurs espaces de co working dans différentes lieux à Tours (Espace MAME, Pépinières start'in box...)
- L'accès à des méthodologies de type lean start'up qui permettent aux étudiants ou jeunes diplômés, quelle que soit leur formation d'origine, de confronter leur idée à la réalité et au terrain le plus tôt possible, de tester et de développer leur

Originalité

Le D2E est une formation inversée qui met en premier rang l'accompagnement de l'étudiant entrepreneur. Cet accompagnement est encadré par un enseignant et un professionnel. L'accompagnement peut être individuel ou collectif et a pour objet de permettre à l'étudiant entrepreneur de consolider son projet entrepreneurial afin de favoriser la création de celui-ci.

Le D2E s'appuie sur le dispositif PEPITE Centre Val de Loire ainsi que sur l'ensemble de ses partenaires au sein des différents sites (Tours, Orléans, Blois, Bourges...). Ces partenaires représentent les collectivités territoriales, les entreprises privées et établissements de financement, les réseaux d'accompagnement et de financement de la création et de l'innovation.

Le D2E est composé de deux **UE**. **L'UE 1 « élaboration du projet entrepreneurial »** et **l'UE 2 « mémoire et soutenance du projet entrepreneurial »**.

L'UE 1 « Elaboration du projet entrepreneurial » est organisé de la manière suivante :

Deux éléments pédagogiques sont rattachés à cette UE :

- **L'EP11 « suivi individuel pour le projet entrepreneurial »**

Cet élément constitutif est contrôlé par un Quitus de Présence. Concrètement l'étudiant est suivi régulièrement par les deux tuteurs: un enseignant et un praticien. Un calendrier fixe un nombre de rendez-vous dans l'année (quatre entretiens). Ces rendez-vous permettront aux deux tuteurs de s'assurer que des étapes clés du projet ont été franchies, que des actions particulières définies éventuellement au début du suivi ont bien été menées.

Originalité

- L'EP 12 « découverte de la démarche entrepreneuriale »

Cet élément constitutif s'appuie sur les modules proposés dans le cadre d'apports et de cours permettant la découverte de la démarche entrepreneuriale, comme le Certificat Universitaire « Entrepreneuriat, Innovation & Stratégie » et le module création du Master 2 management des PME et Entrepreneuriat.

L'étudiant entrepreneur selon le niveau d'avancement de son projet pourra participer à l'un des deux programmes (soit 18 h).

- L'EP 13 « Tester et développer son projet »

Cet élément s'appuie sur les journées régionales des étudiants entrepreneurs et sur des méthodologies de lean start'up développées au sein de PEPITE Centre Val de Loire.

L'objectif principal est de permettre aux EE de passer de l'idée à une entreprise avec une offre et des clients, en proposant des contenus adaptés aux besoins des EE.

Dans le cadre de cet élément les Etudiants Entrepreneurs participent :

- A 3 journées régionales des Etudiants Entrepreneurs (JREE) réparties sur l'année universitaire. Ce dispositif est organisé par PEPITE Centre Val de Loire et vise à créer une communauté d'étudiants entrepreneurs autour d'échanges et d'ateliers collectifs sur des thématiques liées à l'entrepreneuriat (15h)

- A des événements organisés dans le cadre des méthodologies de type lean start'up développées au sein de PEPITE Centre Val de Loire ou de ses partenaires, qui consistent à proposer aux étudiants entrepreneurs une expérience immersive au sein de l'écosystème entrepreneurial afin de démarrer leur projet par ex : Bootcamp Starter, Démo Day, Start'up Week end, Hackaton... / (18h)

Les étudiants entrepreneurs bénéficient :

- D'un accès au réseau d'experts de PEPITE Centre Val de Loire et la possibilité d'avoir, un « mentor » lui-même entrepreneur pour échanger de façon régulière sur le projet et avoir des conseils personnalisés (6 rencontres de 30 minutes soit 3h de suivi)

L'UE1 ne fera pas l'objet d'une évaluation notée. Une attestation pourra être délivrée pour le suivi des actions proposées dans le cadre du PEPITE.

L'UE2 « mémoire sur le projet entrepreneurial » est consacrée en formation initiale et en formation continue au mémoire et à la soutenance du projet. Son évaluation porte sur deux éléments

- La remise d'un rapport de projet entrepreneurial (70% de la note). Ce rapport présente le plan d'affaires du projet, ou, selon son état d'avancement, les éléments de validation du projet (preuve du concept, définition du modèle économique, résultat d'étude de marché, prévisionnel, etc..). Cette évaluation est réalisée par le jury constitué par des membres du comité d'engagement de PEPITE et les deux tuteurs.

- La soutenance (30%) qui porte sur la présentation orale du projet par l'étudiant entrepreneur

L'évaluation de cette UE2 peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

La soutenance a lieu devant un jury comportant des enseignants et des professionnels. Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le diplôme est validé lorsque la note de l'UE2 est supérieure ou égale à 10/20.

Une mention est attribuée en fonction de la moyenne obtenue :

Passable : ≥ 10 et < 12 Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16 Très Bien : ≥ 16

Le redoublement est autorisé, il peut s'avérer nécessaire pour un projet entrepreneurial nécessitant un délai de plus d'un an pour le passage à l'acte.

Le mémoire et la soutenance sont en session unique

Jury de délivrance du diplôme :

La soutenance a lieu devant un jury composé des deux tuteurs qui ont suivi l'étudiant et d'un ou plusieurs membres du comité d'engagement du PEPITE CENTRE. Ce jury comporte des enseignants et des professionnels. Le jury est arrêté par le Président de l'Université où est inscrit l'étudiant.

Capacité d'accueil

15 à 20 étudiants

Conditions d'inscription

Le niveau minimum requis est le baccalauréat ou équivalent. Tous les domaines de formation sont admis.

L'admission en D2E est subordonnée à l'obtention du statut national d'Etudiant Entrepreneur instruit par le comité d'engagement de PEPITE. Le comité d'engagement comporte des représentants des établissements du PEPITE, les enseignants responsables du D2E, des représentants des réseaux d'accompagnement et de financement, des entrepreneurs. L'admission est définie par le comité d'engagement de PEPITE en accord avec les établissements d'accueil.

La sélection porte sur la qualité du projet (réalité, qualité et ampleur du projet entrepreneurial) et du porteur du projet (motivation et temps accordé au projet) et non sur le diplôme d'entrée.

L'étudiant qui souhaite demander une inscription au D2E devra renseigner un dossier de candidature en ligne sur le site <https://www.pepите-france.fr/>. Ce dernier est unique et national. L'admission sera décidée sur la base de l'examen de ce dossier et d'une audition du candidat par le comité d'engagement de PEPITE CENTRE-VAL DE LOIRE.

Les frais d'inscription au D2E sont de 500€ pour les EE inscrits en formation initiale. Pour les EE relevant de la formation continue le tarif est de 1750€. S'ils ne bénéficient pas d'un financement de leur formation, le tarif de 500€ leur sera appliqué.

Durée totale de la formation

CM : 54 h

1 an ×

TP :

TD : 8h

2 ans

Stage Pratique professionnelle × Mémoire : oui × non

(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)

Durée du stage :

Durée Pratique professionnelle :

Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 62 h

Observations particulières

Il est possible de suivre une période de "pratiques professionnelles" pendant cette formation si par exemple un Etudiant Entrepreneur veut passer du temps dans une entreprise pour affiner son projet de création. Une convention sera prévue à cet effet.

A titre indicatif, un travail personnel de 104 h est estimé pour l'Etudiant Entrepreneur inscrit dans ce diplôme,

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : DROIT

Filière :

Diplôme : Diplôme D'Etudiant Entrepreneur

Nom du responsable : Isabelle CALME

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 1 : ELABORATION DU PROJET ENTEPRENEURIAL										
	EP 11 suivi individuel projet entrepreneurial (1)				8h		QP	QP		
	EP12 Découverte de la démarche entrepreneuriale			18h			QP	QP		
	EP12 Tester et développer son projet			36h			QP	QP		
UE2 : MEMOIRE SUR LE PROJET ENTREPRENEURIAL										
	EP 21 mémoire projet entrepreneurial	7	20				ET (session unique)	ET (session unique)		
	EP 22 soutenance du projet	3	10				O (session unique)	O (session unique)		
Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)				54	8					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Diplôme D'Etudiant Entrepreneur

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

Nom, statut et discipline

Coordonnées (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)

Isabelle CALME

Maître de Conférences - IAE de Tours

Gaëlle BERTON

Maître de Conférences – Département Mécanique et Systèmes – Polytech'Tours

Sébastien LARRIBE

Maître de Conférences – Département aménagement – Polytech'Tours

Helene CHARRIER

Enseignant – IUT de Tours Département GEA

Elise BONNEVEUX

Maître de Conférences – IAE de Tours

Thomas LEGRAND

Enseignant - Maison des Sciences et de l'Homme VdL

Francis LAFFARGUES

Enseignant – IUT de Tours Département TC

Patricia BAVOIL

PAST – IUT de Tours Département TC

Christine FAUVELLE-AYMAR

Maître de Conférences en Economie - UFR de Droit, d'Economie et des Sciences Sociales de Tours.

Franck Jurdieu

Maître de Conférences en Droit- UFR de Droit, d'Economie et des Sciences Sociales de Tours.

Jean-Philippe LAFONTAINE

Maitre de Conférences - IAE de Tours.

Arnaud Rivière

Maître de Conférences – IAE de Tours

Annabelle Hulin

Maître de Conférences – IAE de Tours

Bénédicte FRANCOIS

Maitre de Conférences - UFR de Droit, d'Economie et des Sciences Sociales de Tours.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Droit Economie Sciences Sociales (M)		Début	01/09/2017
Type de formation	DU		Fin	31/08/2018
Intitulé	Diplôme d'Etudiant Entrepreneur			
Responsable pédagogique	Isabelle Calmé			
Recettes prévisionnelles				
			Effectif minimum	Recettes
	Droit de base	189,10 €	10	1 891 €
	Droit spécifique	310,90 €	10	3 109 €
	Subvention Pépîte	3 620,00 €		3 620 €
			10	8 620 €
	Total recettes prévisionnelles			8 620 €
Dépenses prévisionnelles				
1- Rémunérations				
	Statut	Heures / Eq TD	Taux	
	Enseignants titulaires	80 h	42,96 €	3 437 €
	Enseignants vacataires	48 h	51,35 €	2 465 €
	Non enseignants	110 h	15,17 €	1 669 €
	Total rémunérations			7 570 €
2- Autres frais directs				
	Total autres frais directs			- €
3- Pilotage et gestion de l'action				
			% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription		21%	1 050 €
Composante			0%	- €
	Total pilotage et gestion FI			1 050 €
	Total dépenses prévisionnelles			8 620 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement

Début 00/01/1900

Type de formation

Fin 00/01/1900

Intitulé

Responsable pédagogique

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		0	- €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
Total rémunérations			- €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs - €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	#N/A	#N/A
Total pilotage et gestion FC			#N/A
Total dépenses prévisionnelles			#N/A

Fait à Tours, le
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	10
-----------------	-----------

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	189.10
--	---------------

Droit spécifique	310.90
-------------------------	---------------

Total	5000
--------------	-------------

Répartition	
--------------------	--

UFR	3950
------------	-------------

Université <i>(droit de base + 21% du total)</i>	1050
--	-------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits			11
% de réussite			50%
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			71h
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation			

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

Diplôme de Droit français de Lodz

Composante de rattachement : UFR Droit, Economie et Sciences Sociales

Composante ou Université associée : Université de Lodz -Pologne -Faculté de droit et d'administration

Observations : Diplôme ouvert en 2003-

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom : Baleynaud Patrick Statut : - Chargé de mission du Président -
Codirecteur de l'Ecole de droit français de Lodz

UFR de rattachement Droit

Téléphone 0608778406

Mail : patrick_baleynaud@yahoo.fr

baleynaud@univ-tours.fr

Nom : Guillard Christine

Statut : Maître de Conférences

UFR de rattachement Droit

Téléphone 0683247510

Mail : christine.guillard@univ-tours.fr

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : 180,90 euros pour 2016 2017

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé :euros

Stagiaire non financé :euros

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre l'action de formation de juristes polonais francophones de haut niveau -Constituer un pôle ressource pour développer les relations universitaires Tours Lodz -Accueillir des étudiants polonais en M2 -Accroître l'intérêt pour le droit français et pour la langue française -Continuer de susciter des coopérations scientifiques entre les laboratoires -Accentuer les échanges d'étudiants et d'enseignants. 																					
Originalité	<ul style="list-style-type: none"> -La formation est dispensée par des enseignants de Tours. -Un appui pédagogique est apporté par des visio-conférences. -Depuis 2014 une université d'été à Tours pour les étudiants polonais complète l'offre de formation et favorise les candidatures au DU. 																					
Capacité d'accueil	20 -25																					
Conditions d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> -Niveau en droit : la formation est ouverte aux étudiants des III, IV, Ve année de la faculté de droit de Lodz ainsi qu'aux candidats d'autres facultés de droit polonaises et aux assistants, doctorants et professionnels du droit. -Autres candidatures : Des candidatures d'autres facultés polonaises ou d'autres pays, particulièrement de lettres ou de relations internationales peuvent être examinées. -Niveau en français : La connaissance du français (écrit et parlé) est demandée. La présence de diplôme (ou d'attestation) sanctionnant la pratique du français est pris en considération lors de la sélection -Admission : Les candidatures (Dossier + lettre de motivation) sont examinées par une commission Tours Lodz lors de l'entretien de recrutement, Inscription après paiement des droits. 																					
Durée totale de la formation	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">CM :</td> <td style="width: 30%;">180h</td> <td style="width: 40%;">1 an <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>TP :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TD :</td> <td></td> <td>2 ans <input type="checkbox"/> possibilité de faire le DU en 2 ans</td> </tr> </table> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;">Stage <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;">Pratique professionnelle <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;">Mémoire : oui <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;">non <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="4"><small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Durée du stage :</td> <td colspan="2">Durée Pratique professionnelle :</td> </tr> </table> <p>Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 180h CM</p>	CM :	180h	1 an <input checked="" type="checkbox"/>	TP :			TD :		2 ans <input type="checkbox"/> possibilité de faire le DU en 2 ans	Stage <input type="checkbox"/>	Pratique professionnelle <input type="checkbox"/>	Mémoire : oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	<small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small>				Durée du stage :		Durée Pratique professionnelle :	
CM :	180h	1 an <input checked="" type="checkbox"/>																				
TP :																						
TD :		2 ans <input type="checkbox"/> possibilité de faire le DU en 2 ans																				
Stage <input type="checkbox"/>	Pratique professionnelle <input type="checkbox"/>	Mémoire : oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>																			
<small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small>																						
Durée du stage :		Durée Pratique professionnelle :																				

Observations particulières

L'Ecole de droit français fait partie du paysage des coopérations juridiques entre la France et la Pologne avec le soutien de l'Ambassade de France et de la coopération décentralisée.

Il existe à Lodz une association des anciens étudiants de l'Ecole.

Un répertoire des anciens facilite le suivi des carrières.

A partir du DU, de nombreuses coopérations scientifiques se sont mises en place avec en particulier 2 PHC Polonium (Ministères de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères), l'un en 2013 2014 l'autre en 2016 2017 (4 séminaires ou colloques par programme).

Développement aussi des relations entre doctorants.

Chaque année, des étudiants de la faculté de droit et d'administration de Lodz titulaires du diplôme de droit français et qui ont validé 4 ou 5 années candidatent à un Master 2 à Tours, essentiellement en Juriste européen.

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : Droit, Economie et Sciences Sociales

Filière : Droit

Diplôme : Diplôme de droit français

Nom du responsable : P Baleynaud/ C Guillard

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
Droit public	Droit constitutionnel	1		15			ET - E	0		
Droit public	Droit administratif	1		15			ET - E	0		
Droit public	Droit européen	1		15			ET - E	0		
Droit privé	Droit civil	2		30			ET - E	0		
Droit privé	Droit commercial	1		15			ET - E	0		
Droit public	Finances publiques	1		15			ET - E	0		
Droit public	Collectivités locales	1		15			ET - E	0		
Droit public	Contentieux administratif	1		15			ET - E	0		
Droit privé	Droit du travail	1		15			ET - E	0		
Droit privé	Droit pénal des affaires	1		15			ET - E	0		
Droit privé	Droit des contrats spéciaux	1		15			ET - E	0		
	Oral de fin de cursus	2					0	0		
Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)				180						

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Diplôme de droit français-Lodz- Pologne

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

Nom, statut et discipline

Badin Xavier
Avocat-Maître de
Conférences, Droit Public

Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)

9 avenue de la Porte de Villiers 75017 Paris - Tel : 0142933059 - 0661776863
e-mail : xavier.badin@manageos.com UFR Paris 2

Baleynaud Patrick
Codirecteur de l'Ecole de droit français - Droit Public

154 quai Paul Bert 37100 Tours - Tel : 0247415598
e-mail : patrick_baleynaud@yahoo.fr
baleynaud@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Bargain Gwenola Maître de Conférences- Droit privé

5 Cours de l'Armorial 37000 Tours - gwenola.bargain@univ-tours.fr
0687488155 UFR Droit Tours

Berramdane Abdelkhaleq
Professeur Droit Public Tours

12 route de Château Renault 37210 Vernou Sur Brenne
Tel : 0247520435 e-mail : abdelkhaleq.beramdane@tiscali.fr
abdelkhaleq.berramdane@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Gély Marie-Laure- Maitre de Conférences- Droit Public

56 rue de la Scellerie 37000 Tours 0685970023 marie-laure.gely@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Guillard Christine
Maitre de Conférences
Droit Public

63 rue Xavier Bichat 72000 Le Mans Tel : 0683247510 e-mail : christine.guillard@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Franck Juredieu
Maitre de Conférences
Droit Privé

49 rue Leon Boyer- 37000 Tours Tel : 0687057180
franck.juredieu@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Leduc Fabrice
Professeur Droit privé

16 Chemin du Carroi Meunier 37230 Fondettes - Tel: 024742224
e-mail : fab.leduc@laposte.net UFR Droit Tours

Mouzet Pierre
Maître de Conférences
Droit Public

30 rue des Fleurs 49100 Angers Tel : 0241434
e-mail : pierre.mouzet@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Oudin Martin
Maître de Conférences
Droit Privé

7 Allée du Cédre 37100 Tours Tel : 0601016745
e-mail : martin.oudin@univ-tours.fr UFR Droit Tours

Roulet Vincent
Maitre de Conférences
Droit Privé

64 rue de la Glacière Paris 75013 –Tel. 0620049613
e-mail : vincentroulet@live.fr UFR Droit Tours

Testu François-Xavier
Professeur Droit Privé Tours

126 rue Tonnellé – 37540 Saint-Cyr Loire T. 0247540119
U.F.R. Droit, Tours UFR Droit e-mail testu@ginestie.com
e-mail fxtestu@testu-avocats.com UFR Droit Tours

Thomas –Taillandier
Delphine
Maître de Conférences –Droit privé

12 rue du Maréchal Juin 37510 Ballan-Miré - 0617260683
delphine.taillandier@univ-tours.fr UFR Droit Tours

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Droit Economie Sciences Sociales (D)			Début	01/09/2018
Type de formation	DU			Fin	31/08/2019
Intitulé	Diplôme de droit français				
Responsable pédagogique	Patrick BALEYNAUD				
Recettes prévisionnelles					
			Effectif minimum	Recettes	
	Droit de base	189,10 €	20	3 782 €	
	Droit spécifique	180,90 €	20	3 618 €	
	subventions marie, région et MAE			18 600 €	
			20	26 000 €	
	Total recettes prévisionnelles			26 000 €	
Dépenses prévisionnelles					
1- Rémunérations					
	Statut	Heures / Eq TD	Taux		
	Enseignants titulaires	270 h	42,96 €	11 599 €	
	Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €	
	Non enseignants	0 h	15,17 €	- €	
	Total rémunérations			11 599 €	
2- Autres frais directs					
	Total autres frais directs			12 847 €	
3- Pilotage et gestion de l'action					
			% recettes	TOTAL	
Université	droit de base + 21%du total des droits d'inscription		21%	1 554 €	
Composante			0%	- €	
	Total pilotage et gestion FI			1 554 €	
	Total dépenses prévisionnelles			26 000 €	

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement		Début	00/01/1900
Type de formation		Fin	00/01/1900
Intitulé			
Responsable pédagogique			

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		0	- €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
Total rémunérations			- €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs	- €
-----------------------------------	------------

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	#N/A	#N/A
Total pilotage et gestion FC			#N/A
Total dépenses prévisionnelles			#N/A

Fait à Tours, le
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	20
-----------------	-----------

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	189.10 €
--	-----------------

Droit spécifique	180.90 €
-------------------------	-----------------

Total	7400 €
--------------	---------------

Répartition	
--------------------	--

UFR	5846 €
------------	---------------

Université <i>(droit de base + 21% du total)</i>	1554 €
--	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	Suspension*	17	Suspension*
% de réussite		82	
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)		180 h	
Montant du budget pédagogique (dépenses)		11741,10€	
Montant des droits d'inscriptions (recettes)		24382,17 €	
Coût total de la formation		23340,10 €	

* Ouverture tous les ans ou tous les deux ans en fonction du nombre de candidats

POUR INFORMATION : 2016 -2017 19 inscrits

Historique des inscriptions et taux de réussite

	Diplômés	% de réussite
2012 /2013	9	75
2011/ 2012	11	58
2010/2011	13	65
2009/2010	6	33
2008/2009	16	80
2007/2008	15	54
2006/2007	14	82
2005/2006	14	93
2004/2005	21	80

Activités	2011/2012	2012/2013	2014 /2015
Coopération scientifique	- Trois doctorants de Lodz, diplômés de l'Ecole, en stage de recherche à Tours (bourses du MAE) Programme Polonium obtenu en décembre 2012 Tours Lodz : La responsabilité médicale –regards croisés	- Mise en œuvre du programme Polonium sur la responsabilité médicale en France et en Pologne -séminaire à Lodz en avril 2013 -séminaire à Tours en novembre 2013 -Préparation du programme 2014	Suite du programme Polonium – colloques à Tours le 27 mars 2014 et à Lodz les 6 et 7 novembre 2014. Préparation de la publication du programme Polonium Candidature à un Programme Polonium :« La responsabilité des autorités publiques » en mai 2015
Mobilité étudiantes	-3 étudiants de Lodz à Tours -4 étudiants de Tours à Lodz	- 2 étudiantes de Lodz à Tours	- 2 étudiants de Tours à Varsovie -1 étudiant de Lodz à Tours
Autres échanges et activités	-Un étudiant de Varsovie en M2 Juriste européen à Tours -Voyage pédagogique en mars 2012 (étudiants du Master 2 Gouvernance Territoriale avec subventions du Conseil Régional du Centre et de la ville de Tours)	- Voyage pédagogique en mars 2013 (19 étudiants de Master 2 avec subventions du Conseil Régional du Centre et de la ville de Tours) - Projet de voyage pour mars 2014	Voyage pédagogique en mars 2015 (étudiants de Master 2 avec subventions du Conseil Régional du Centre et de la ville de Tours) - Projet de voyage pour mars 2016

Activités	2015 2016....
Activités pédagogiques	- 2^e Université d'Eté d'étudiants de Lodz à Tours en juillet. 11 étudiants- 24 h d'enseignements - Poursuite des enseignements de Tours dans l'Ecole de droit français de Lodz – 19 étudiants inscrits pour 2016/2017 – 180 h d'enseignements- 16 missions
	- Précédent Programme de recherche Polonium : « La responsabilité médicale –regards croisés franco-polonais Tours Lodz » Préparation de la publication -200 pages - Programme de recherche Polonium Janvier 2016. Sélection de la candidature de Tours et de Lodz par les Ministères français et polonais sur le thème « La responsabilité des autorités publiques en France et en Pologne » 1e séminaire à Tours en octobre 2016 -2e séminaire à Lodz en

<p align="center">Coopérations scientifiques</p>	<p>décembre 2016</p> <p>3e séminaire à Tours en mai 2017 –colloque final automne 2017 à Lodz</p> <p>-Programme Alzheimer 17 18 novembre 2016 Lodz –Appel à projet de l’Ambassade de France remporté par Tours et Lodz. Conférence à Lodz par des universitaires, praticiens, professionnels médicaux et gestionnaires et visite d’un établissement spécialisé. Délégation de Tours 10 : faculté de droit-CCAS de Tours et EPHAD- EPHAD privé- Association Touraine Alzheimer.</p> <p>-Séminaire de recherche entre des doctorants de Tours, de Münster et de Lodz sur le thème de la Méthodologie de la recherche juridique en France, en Allemagne et en Pologne, février 2016.</p> <p>-Participation d’un enseignant de Tours à un colloque à Lodz en septembre 2016</p>
<p align="center">Autres échanges</p>	<p>- 8^e Voyage pédagogique de la promotion du Master 2 Administration des Collectivités Locales en Pologne en mars 2016 avec subventions du Conseil Régional du Centre et de la ville de Tours- Séances de travail : Ambassade de France-Université de Varsovie-Tribunal Constitutionnel-Cour Suprême-Haute Cour Administrative- Mairie de Lodz-Université de Lodz-Alliance Française- Consulat honoraire de France.....</p> <p>- 9^e voyage pédagogique en mars 2017</p> <p>-Mobilités Erasmus 2015 2016 Lodz 3 entrants -1 sortant -Varsovie 1 sortant -2016 2017 Lodz 2 entrants – Varsovie 1 sortant</p>

Insertion professionnelle

Résultats sur l’insertion des diplômés de l’Ecole de Droit Français de Lodz (sur réponses aux questionnaires)

Alicja Bien- D.U- 2005 –**Consul honoraire de la France à Lodz** -Thèse de maîtrise soutenue à la Chaire de droit civil. Avocate à Lodz, spécialisée dans les relations commerciales avec la France- responsable de la coopération Ordre des Avocats/Chambre de commerce franco-polonaise- Enseignante dans le M2 Juriste européen (les techniques de négociations) Secrétaire de l’Alliance Française à Łódź. Enseigne le marketing juridique et le droit des sociétés aux avocats stagiaires

Katarzyna Pfeifer-Chomiczewska – D.U- Erasmus à Tours- Master2 à Tours - doctorante en cotutelle Tours Lodz- chargée de TD à Tours – **juin 2015 Docteur en droit en cotutelle – enseignante à la faculté de droit de Lodz**

Maria Wozniak-Malczewska - Enseignante à la faculté de droit de Lodz et à l’Ecole polytechnique de Lodz.

Béata Szczepanik-Bujas- D.U 2009– Philologie romane à Lodz- gestion du Secrétariat de l’Ecole de Droit Français ; conseiller de clientèle, SWN-Poland Lodz

Adam. Szymanik- D.U. 2006- Collège Universitaire de Formation des Professeurs de Français, Université de Varsovie, licence, 2006 - Université de Varsovie, philologie romaine, maîtrise, 2009- DU- employé à durée indéterminée (militaire).

Ewa Siwinska-Beck – D.U- Ecole des conseillers juridiques; conseiller juridique, Fortak & Karinski Legal,Lodz.

Marta Kosinska –D.U- Ecole d’avocats

Katarzyna Leder – D.U - Avocat; enseignante (TD) a la faculté de droit à Lodz – faculté internationale de droit comparé de Strasbourg

Agata Wrobel – D.U- M2- Doctorante, enseignant (TD) a la faculté de droit à Lodz , juriste à Eger & Eger Adwokaci

Jaroslaw Fidala – D.U. Master 2 à Tours- Avocat dans un cabinet à Varsovie (Gide) puis à Katowice

Marta Palka – D.U- Ecole de conseillers juridiques ; doctorante

Marcin Gora –D.U- Assistant du juge; diplômé de l’école de la magistrature

Julia Kalamat – D.U- Avocat

Magdalena Michalak- D.U -M2 – Enseignante dans le M2 - collaboratrice cabinet d’avocats à Varsovie.

Magdalena Raczynska – D.U. Doctorante en droit (en Angleterre a Norwich)

Katarzyna Bronzewska –D.U- docteur en droit en Pays-Bas a Nijmegen, associé à PATH LLP, Varsovie

Ola Jamroz –D.U- M2 à Tours - Ecole de la magistrature – collaboratrice d’un juge au Tribunal Constitutionnel de Pologne - référendaire au tribunal d’instance, assistante au Tribunal Constitutionnel RP, conseiller juridique

Iwona Ostrzyzek- D.U. M2 à Tours- Ministère de la Justice – Varsovie

Malgorzata Kwiedacz- M2- Doctorante à Tours, Juriste Assistant à la Cour européenne des Droits de l’Homme

Hubert Czerniuk –D.U- M2 2009- Consul de Pologne à Lille puis en poste dans la représentation polonaise dans les institutions européennes. Consul général de Pologne en France janvier 2017

Emilia Fronczak - LL. M. en Contentieux Européen, Université du Luxembourg, en 2010

Master II en Droit de l’Union européenne, spécialité Contentieux communautaire, Université de Strasbourg, en 2010-

DU 2007 - Cour de justice de l’Union européenne, Assistante au Cabinet de M. le Juge Safjan

Emilia Skibicka - Master en philologie romane – DU 2008- traductrice indépendante

Jaroslaw Wojciech Zasada – Magister Prawa 2010 – DU- Master 2 – responsable administratif de l’Ecole de droit français à Lodz - stage de notariat à Łódź

Derlich – Mielczarek Joanna - DU 2006- en Master 2 2011-2012- doctorante en droit - employée (spécialiste de droit-Chambre des ingénieurs du bâtiment)

Woźniak-Malczewska Maria-Master : magister inżynier (Université Technique de Lodz) – management – 2003-

Master : magister (Université de Lodz) – droit – 2004-D.U. pédagogie (Université Technique de Lodz) - 2006 -

Doctorat : doktor (Université Technique de Lodz) – management 2- 009-D.U - année 2006 - Master 2 droit privé –

recherche (Université de Tours) – 2007- Adiunkt (Maitre de conférences) - Université Technique de Lodz

-Calvarin Camille M2 à Lodz en 2012 – poursuite d’études -Master complémentaire en droit européen de la concurrence et de la propriété intellectuelle –Université de Liège – projet professionnel : barreau de Paris

- Padeloup Oriane M2 à Lodz en 2012 – stage au Conseil de l’Union européenne ; juriste, Grand Paris

-Szluc Milosz – DU 2013- employée

-Rogowska Sara – DU 2012 – stagiaire au cabinet d’avocats de Maître A. Bien à Lodz

-Agata Sobota, DU 2005, conseiller juridique à Kancelaria Radcy Prawnego , Varsovie

-David Milczarek, DU 2007, juriste, Martini i Wspolnicy, Varsovie

-Marta Palka, DU 2008, juriste, Kancelaria Radcow Prawnych Joanna Wiczorel, Lodz

-Karolina Korczyk, DU 2010, spécialiste de l’assistance commerciale, Barcelone

-Magdalena Kaczorowska, DU 2012, avocat stagiaire, Kancelaria Adwokacka, Lodz

-Adam Budzikowski, DU 2013, juriste, Kancelaria Adwokacka, Cracovie

-Anita Poninska , DU 2015, juriste apprenti restructurations et successions , Marianski Group, Lodz

-Monika Grabiec- DU 2015 – étudiante en Master 2 Juriste européen à Tours 2015 2016, cabinet d’avocat de Maître

Lidia Mailliet-Woznik, Toulon

-Sylvia Kowalska- étudiante en Master 2 Juriste européen à Tours 2015 2016, stage à la Cour de justice de l’Union européenne, Luxembourg en 2017.

Patrycja Wozniak, étudiante en Master 2 Juriste européen à Tours 2016-2017, stage à l’ambassade de Pologne à Paris

CUEFEE- Exonérations concernant les étudiant réfugiés et demandeurs d'asile

La commission ad hoc d'exonération des droits de scolarité pour les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, instituée lors du conseil d'administration du 3 juillet dernier, a décidé, lors de sa séance du 12 juillet, d'appliquer le taux réduit prévu par le CUEFEE pour les étudiants d'échanges hors Europe des droits d'inscription, aux étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. Ce taux réduit est rappelé ci-après :

- tarif semestriels 1200 €
- tarif annuel 2400 €

Cette mesure, qui s'applique à partir de la rentrée universitaire 2017 – 2018, doit être approuvée par le conseil d'administration.

Par ailleurs, une coquille s'est glissée dans le compte rendu de la commission des moyens du 16 juin dernier, à propos de la tarification du D.U.E.F. Le tarif semestriel s'élève à 1400 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver, les propositions décrites ci-dessus.